



PLAN LOCAL D'URBANISME DE TIGNES

ANNEXE AU RAPPORT DE PRESENTATION N°1 : DIAGNOSTIC
PLU approuvé le 30 septembre 2019



SOMMAIRE

1. PRESENTATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE	4
1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	4
1.2. LE DECOUPAGE ADMINISTRATIF.....	5
2. LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX	5
2.1. LES DOCUMENTS AVEC LEQUEL LE PLU DOIT ETRE COMPATIBLE	5
2.1.1. <i>Le Schéma de Cohérence Territoriale Tarentaise Vanoise.....</i>	5
2.1.2. <i>Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Rhône Méditerranée</i>	7
2.1.3. <i>La charte du Parc National de la Vanoise.....</i>	7
2.1.4. <i>Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH).....</i>	8
2.2. LES DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE	8
2.2.1. <i>Les documents régionaux.....</i>	8
2.2.2. <i>Les documents départementaux</i>	9
2.3. DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX ZONES DE MONTAGNE.....	10
2.3.1. <i>Loi montagne</i>	10
2.3.2. <i>Chalets d'alpage.....</i>	11
3. LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES.....	12
3.1. EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES	12
3.2. CARACTERISTIQUES DES MENAGES	15
3.3. FLUCTUATION SAISONNIERE DE LA POPULATION	16
3.4. SYNTHESE ET PERSPECTIVES.....	17
4. LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES	18
4.1. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE.....	18
4.1.1. <i>Population</i>	18
4.1.2. <i>Emploi et formation</i>	19
4.1.3. <i>Secteurs d'activité</i>	21
4.2. LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES.....	24
4.2.1. <i>Evolution des implantations économiques.....</i>	24
4.2.2. <i>Objectifs économiques du SCoT.....</i>	25
4.2.3. <i>Enjeux de stratégie d'action économique</i>	25
4.3. SYNTHESE ET PERSPECTIVES.....	26
5. L'ACTIVITE TOURISTIQUE.....	27
5.1. LES ACTEURS DU TOURISME.....	27
5.2. L'OFFRE TOURISTIQUE	27
5.2.1. <i>L'offre sportive</i>	27
5.2.2. <i>L'offre de loisirs</i>	28
5.3. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT.....	29
5.4. L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE	30
5.4.1. <i>Le parc actuel</i>	30
5.4.2. <i>L'évolution des lits et des séjours</i>	32
5.5. DIAGNOSTIC DU DOMAINE DE SKI	33
5.5.1. <i>Descriptif</i>	33
5.5.2. <i>Equipements.....</i>	33
5.5.3. <i>Fréquentation du domaine en hiver</i>	35
5.5.4. <i>Synthèse et perspectives</i>	35
6. LA DYNAMIQUE AGRICOLE	36
6.1. L'AGRICULTURE A TIGNES EN 2017	36
6.1.1. <i>Aperçu des surfaces et exploitations agricoles.....</i>	36
6.1.2. <i>Exploitations agricoles</i>	37

6.1.3.	<i>Pérennité des exploitations</i>	37
6.1.4.	<i>Besoins des exploitations</i>	38
6.2.	PRODUCTIONS ET ACTIVITES AGRICOLES	38
6.2.1.	<i>Les AOC - AOP - IGP</i>	38
6.2.2.	<i>L'élevage</i>	38
6.2.3.	<i>L'utilisation de la surface agricole</i>	39
6.3.	EMPLOIS GENERES PAR L'AGRICULTURE	45
6.4.	SYNTHESE ET PERSPECTIVES	45
7.	LES DYNAMIQUES RESIDENTIELLES	46
7.1.	STRUCTURATION ET CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS	46
7.2.	EVOLUTION DU PARC ET DYNAMIQUES DE CONSTRUCTION	47
7.3.	LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER	47
7.4.	LE MARCHÉ DE L'ACCESSION A LA PROPRIETE.....	50
7.5.	LE LOGEMENT DES SAISONNIERS.....	51
7.6.	L'OFFRE DU PARC LOCATIF SOCIAL.....	51
7.7.	SYNTHESE ET PERSPECTIVES.....	51
8.	L'OFFRE DE DEPLACEMENT ET ANALYSE DE LA MOBILITE	53
8.1.	LES DEPLACEMENTS MOTORISES.....	53
8.1.1.	<i>Le réseau viaire</i>	53
8.1.2.	<i>Le covoiturage</i>	53
8.2.	LES DEPLACEMENTS EN TRANSPORTS EN COMMUN.....	54
8.3.	LES DEPLACEMENTS DOUX.....	54
8.4.	LE STATIONNEMENT.....	54
8.5.	MOBILITE	57
8.6.	SYNTHESE ET PERSPECTIVES.....	58
9.	LES EQUIPEMENTS ET SERVICES	59
9.1.	NIVEAU D'EQUIPEMENTS	59
9.2.	LES DOMAINES D'EQUIPEMENTS.....	60
9.2.1.	<i>Les équipements de santé</i>	60
9.2.2.	<i>Les équipements scolaires et pour la petite enfance</i>	60
9.2.3.	<i>Les équipements commerciaux</i>	61
9.2.4.	<i>Les services aux particuliers</i>	61
9.2.5.	<i>Les équipements sportifs</i>	62
9.2.6.	<i>Les équipements culturels et de loisirs</i>	62
9.3.	LA COUVERTURE NUMERIQUE	62
9.4.	SYNTHESE ET PERSPECTIVES.....	65
10.	OCCUPATION DU SOL ET CONSOMMATION FONCIERE	67
10.1.	EVOLUTION DE LA TACHE URBAINE.....	67
10.2.	SYNTHESE ET PERSPECTIVES.....	70

1. Présentation administrative du territoire

1.1. Situation géographique

La commune de Tignes se situe dans la haute vallée de la Tarentaise, dans le département de la Savoie en Auvergne-Rhône Alpes.

Le territoire communal de Tignes couvre une superficie d'environ 8 200 hectares. Il est entouré des massifs de la Grande Casse (3 852 m), la Grande Sassièr (3 747 m) et la Grande Motte (3 654 m). L'altitude varie de 1 440 mètres à 3 747 mètres sur l'ensemble de la commune. Le domaine skiable s'étage entre 1 470 et 3 564 mètres.

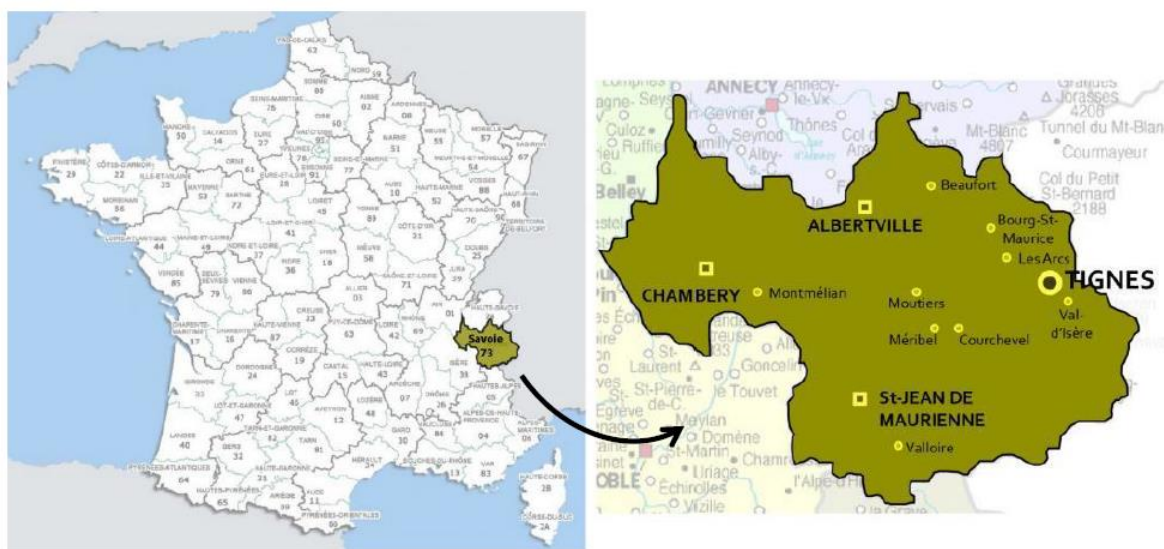


Figure 1 : Localisation de la commune

Source : dossier UTN APEX 2100, décembre 2015

Les communes limitrophes sont Val d'Isère, Villaroger, Sainte-Foy-Tarentaise, Champagny-en-Vanoise, Termignon, Peisey-Nancroix. Enfin la frontière Italienne est située sur une limite communale, à l'est de Tignes.

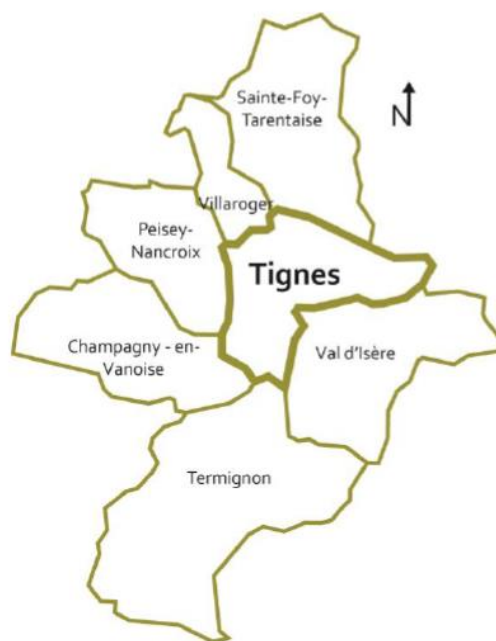


Figure 2 : Communes limitrophes de Tignes

Source : dossier UTN APEX 2100, décembre 2015

1.2. Le découpage administratif

La commune fait partie de l'arrondissement d'Albertville, distante de 84 km. Cet arrondissement de 82 communes possède en 2014, une densité de population égale à 45,3 habitants/km². Tignes, avec ses 31 habitants/km² représente 2,3 % de ce territoire.

La commune de Tignes appartient au canton de Bourg-Saint-Maurice qui regroupe 17 communes et dont le chef-lieu est la ville éponyme. Sa densité de population est légèrement inférieure à celle de la commune (30,8 hab/km²).

Ce dernier regroupe les communes suivantes : Aime, Bellentre, Bourg-Saint-Maurice, Les Chapelles, La Côte d'Aime, Granier, Landry, Mâcot-la-Plagne, Montgirod, Montvalezan, Peisey-Nancroix, Sainte-Foy-Tarentaise, Séez, Tignes, Val d'Isère, Valezan et Villaroger.

Comme 7 autres communes, Tignes adhère à l'intercommunalité de Haute Tarentaise, créée en 2007 par la transformation du SIVOM de Haute Tarentaise. La population compte 16 199 habitants sur 57 000 hectares. La population de Tignes représente 16 % de ce territoire intercommunal.

2. Les documents supra-communaux

2.1. Les documents avec lequel le PLU doit être compatible

2.1.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale Tarentaise Vanoise

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et sur le long terme (réflexion pour les 15 à 20 ans à venir).

Le SCOT se doit d'assurer la cohérence des politiques publiques d'urbanisme. Ce document définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement. Son contenu précis est défini par le code de l'urbanisme. Il aborde notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques...

Frontalier avec l'Italie, le territoire du SCOT Tarentaise Vanoise s'étend à l'Est du département de la Savoie, sur une superficie d'environ 1 705 km². Il regroupe les 36 communes de Tarentaise, structurées en 5 intercommunalités. La population, plutôt jeune et active, était d'environ 53 500 habitants en 2013.

Le SCOT, issu d'une volonté de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise (APTIV), a été prescrit le 4 novembre 2011. Sa mise en œuvre est assurée par l'APTIV. Le projet a été arrêté le 8 décembre 2016 et l'enquête publique devrait se dérouler mi-2017 en vue d'une approbation fin 2017.

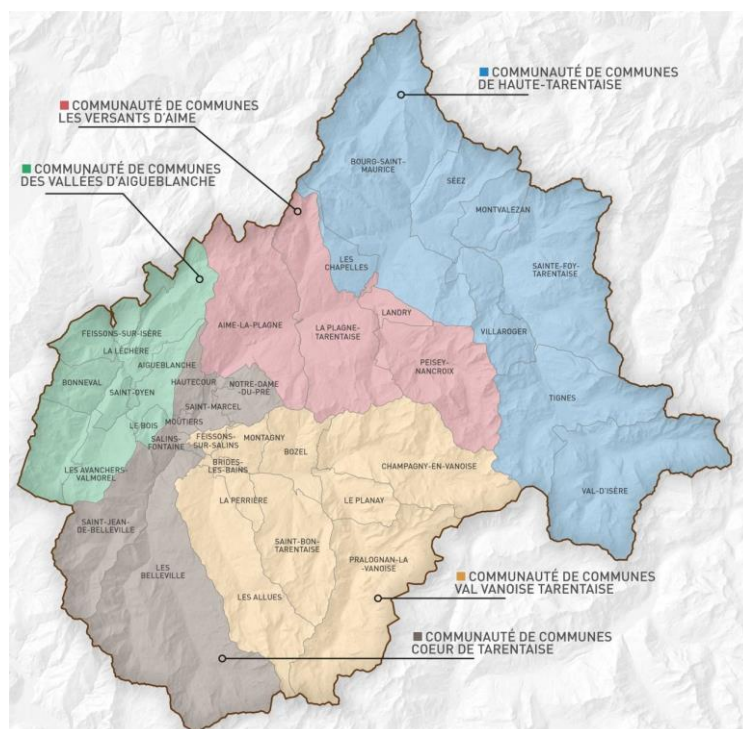


Figure 3 : Le territoire du SCOT Tarentaise Vanoise

Source : SCOT Tarentaise Vanoise, 2016

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixe les objectifs publics en matière de logement, de déplacements, d'implantations commerciales, de développement économique touristique et culturel, de protection des espaces naturels, agricoles, forestiers, paysagers, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation des continuités écologiques.

Ainsi, les 4 grands axes stratégiques pour le territoire, à un horizon 2030 sont les suivants :

- 1- Une Tarentaise dynamique qui valorise sa complémentarité vallée /stations et qui préserve son capital nature ;
- 2- Une attractivité touristique qui repose sur la qualité et la diversification ;
- 3- Un territoire attractif pour les résidents permanents ;

4- Un mode de fonctionnement durable pour la Tarentaise.

2.1.2. *Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Rhône Méditerranée*

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) constitue un cadre général, définissant les priorités et les orientations en matière de gestion et d'aménagement des eaux à l'échelle d'un bassin hydrographique.

Le nouveau SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 a été approuvé le 20 novembre 2015 et est entré en vigueur le 22 décembre 2015. Il fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau.

Le SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 comprend 9 orientations fondamentales :

- OF0 : s'adapter aux effets du changement climatique ;
- OF1 : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- OF2 : concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
- OF3 : prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement ;
- OF4 : renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement des territoires et la gestion de l'eau ;
- OF5 : lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
- OF6 : préserver et restaurer le fonctionnement des milieux et des zones humides ;
- OF7 : atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- OF8 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte des milieux aquatiques.

Le SDAGE est régi par les articles L.212-1 à L.212-2-3 du Code de l'Environnement. Il n'est pas opposable aux tiers mais aux décisions administratives dans le domaine de l'eau et aux documents de planification tels que les SCOT, les PLU, les SRADDET (schémas régionaux d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires).

Le territoire de Tignes se trouve dans le bassin versant Isère en Tarentaise et au niveau de la masse d'eau souterraine « Domaine plissé BV Isère et Arc ».

2.1.3. *La charte du Parc National de la Vanoise*

La Charte du Parc National de la Vanoise a été approuvée en conseil d'Etat par décret n° 2015-473 du 27 avril 2015. Elle définit le projet du territoire pour quinze ans. Elle concerne à la fois le cœur et l'aire d'adhésion.

La charte identifie 12 objectifs pour le cœur du parc national, regroupés en 4 objectifs stratégiques :

- Préserver un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel ;
- Favoriser l'accord entre les hommes et la nature ;
- Anticiper les évolutions et maîtriser leurs impacts sur le patrimoine ;

- Développer une politique d'accueil durable en espace protégé.

Ces objectifs visent à concilier l'accueil et l'exercice des activités humaines qui fondent une part du caractère du parc avec la préservation de cet espace remarquable.

La commune de Tignes est présente dans l'aire d'adhésion, sans l'avoir intégrée, et se situe pour partie (914,98 ha) dans le cœur du parc. De ce fait, la commune ne se soumet pas aux obligations réglementaires de la charte mais à celles spécifiques au cœur du parc.

2.1.4. Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

Un Plan Départemental de l'Habitat (PDH) est élaboré dans le département de la Savoie sur la période 2010-2016. Il assure la cohérence entre les politiques d'habitat menées dans les territoires couverts par un programme local de l'habitat et celles menées dans le reste du département. Il suit les dispositions de l'article L.302-10 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

Tignes est situé dans le bassin d'habitat de la Tarentaise. Les enjeux et orientations n'ont pas été définis pour ce secteur.

2.2. Les documents à prendre en compte

2.2.1. Les documents régionaux

a. Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Rhône-Alpes a été adopté par délibération du Conseil Régional le 19 juin 2014.

Il identifie les réservoirs de biodiversité ainsi que des corridors d'importance régionale qui relient les principaux réservoirs.

8 enjeux ont été identifiés en région Rhône-Alpes :

- L'étalement urbain et l'artificialisation des sols : des conséquences irréversibles sur la fonctionnalité du réseau écologique ;
- L'impact des infrastructures sur la fragmentation et le fonctionnement de la trame verte et bleue ;
- L'accompagnement des pratiques agricoles et forestières pour favoriser une trame verte et bleue fonctionnelle ;
- L'impact des activités anthropiques sur la continuité des cours d'eau et leurs espaces de mobilité ;
- Les spécificités des espaces de montagnes en Rhône Alpes ;
- L'accompagnement du développement des énergies renouvelables ;
- L'intégration de la biodiversité dans toutes les politiques publiques et leur gouvernance ;
- Le changement climatique et son impact sur la biodiversité.

b. Le plan climat énergie territorial (PCET)

Le PCET a été adopté le 24 juin 2013. L'objectif général fixé par le département de la Savoie est formulé ainsi « lutter contre le changement climatique ».

Le département de la Savoie a élaboré un plan de 45 actions répondant à ses 3 engagements :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- L'économie d'énergie ;
- La production d'énergies renouvelables.

c. Le schéma régional climat air énergie (SRCAE)

Le SRCAE Rhône-Alpes a été approuvé par arrêté du préfet de région le 24 avril 2014.

Il détermine :

- Les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter ;
- Les orientations permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ;
- Les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables aux horizons 2020 et 2050.

d. Le plan régional d'agriculture durable (PRAD)

Le PRAD a été approuvé le 24 février 2012 par le préfet de région Rhône-Alpes. Créé par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, le PRAD fixe les orientations stratégiques de l'Etat pour l'agriculture et l'agroalimentaire, et les traduit en projets opérationnels. L'objectif de ce plan est de permettre à l'agriculture et à l'agroalimentaire de répondre à un triple défi : le défi alimentaire, le défi territorial et le défi environnemental, dans un contexte socio-économique en changement.

Elaboré pour une durée de sept ans : 2012-2018, le PRAD fixe 4 enjeux pour la région :

- Enjeux 1 : intégrer et développer les activités agricoles et agroalimentaires dans les territoires rhônalpins ;
- Enjeu 2 : Améliorer la performance économique des exploitations agricoles rhônalpines dans le respect des milieux naturels ;
- Enjeu 3 : Garantir et promouvoir une alimentation sûre, de qualité, source de valeur ajoutée et de revenu pour les agriculteurs et les transformateurs rhônalpins ;
- Enjeu 4 : Faciliter l'adaptation de l'agriculture rhônalpine aux changements et accompagner ses évolutions.

2.2.2. Les documents départementaux

a. La charte foncière agricole de Savoie

Les acteurs départementaux gestionnaires du foncier ont signé la charte le 18 novembre 2011.

Ils se sont engagés sur trois objectifs en Savoie :

- « Intégrer le foncier agricole stratégique dans le développement territorial » : il s'agit de prendre en compte les enjeux agricoles dès l'élaboration des documents d'urbanisme, en localisant et définissant le mode de gestion des espaces agricoles stratégiques tout en privilégiant des modes d'urbanisation plus économes en foncier.

- « Garantir la pérennité du potentiel agricole » : la dimension économique de l'activité agricole est réaffirmée et l'avenir du foncier agricole est sécurisé au travers de différents outils comme la création de zones agricoles protégées (ZAP), de périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) ou encore création de réserves foncières.
- « Gérer l'espace agricole ». Les objectifs sont de favoriser la gestion collective de l'espace agricole, d'impliquer des exploitants agricoles dans des contractualisations multi-usages qui servent le territoire et de consolider le cadre juridique des locations de terres agricoles avec les collectivités.

b. Le schéma départemental des carrières (SDC)

En Savoie, le schéma départemental des carrières a été approuvé par arrêté préfectoral du 21 mars 2006.

Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites et constitue donc un document d'orientation pour la profession de l'industrie extractive et un instrument d'aide aux avis administratifs.

Les grandes orientations du schéma sont de :

- Promouvoir une utilisation économe des matériaux ;
- Privilégier les intérêts liés à la fragilité et à la qualité de l'environnement ;
- Promouvoir les modes de transport les mieux adaptés ;
- Privilégier la remise en état, le réaménagement et la réhabilitation des carrières.

2.3. Dispositions particulières aux zones de montagne

2.3.1. Loi montagne

La commune de Tignes est classée en totalité en zone de montagne au sens de la loi du 9 janvier 1985.

Des prescriptions particulières en matière d'urbanisation s'appliquent donc à la commune qui doit respecter les principes suivants :

- Préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières ;
- Protéger le patrimoine naturel et culturel montagnard ;
- Assurer l'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles et groupes d'habitations existantes, afin d'éviter le mitage de l'espace ;
- Maîtriser le développement touristique en respectant la qualité des sites ;
- Protéger les parties naturelles des rives des plans d'eau d'une superficie inférieure à 1 000 ha ;
- Interdire la construction de routes nouvelles au-dessus de la limite forestière ;
- Réaliser des aménagements touristiques importants dans le cadre de la procédure particulière d'habitat des « unités touristiques nouvelles ».

En application des articles L.122-5 à 7 du code de l'urbanisme, la loi Montagne promeut une urbanisation en continuité des enveloppes urbaines comme règle de base à l'urbanisation future

de la commune tout en prenant en compte les caractéristiques traditionnelles de l'habitat, les constructions implantées ainsi que l'existence des voies et des réseaux.

2.3.2. Chalets d'alpage

La reconstruction, la restauration ou l'extension limitée d'un chalet d'alpage ou de bâtiments d'estive sont soumis à conditions définies à l'article L.122-11 du code de l'urbanisme et par l'obtention d'une autorisation sous forme d'arrêté préfectoral, après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites.

Selon l'article L.122-11 du code de l'urbanisme, cette disposition doit répondre à un objectif de protection et de mise en valeur du patrimoine montagnard et la destination doit être liée à une activité professionnelle saisonnière.

3. Les dynamiques démographiques

3.1. Evolutions démographiques

La commune connaît une croissance démographique forte et continue. L'évolution de la population de 1989 à 2001 montre une augmentation de 1,08 % par an, qui s'est accélérée entre 2001 et 2013, en augmentant de 1,24 % par an. Soit une croissance plus importante que celle de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (1,14 %) et supérieure à la moyenne savoyarde (0,89 %). Néanmoins cette croissance est plus particulièrement concentrée sur la période de 2010 à 2013, où la population a augmenté de 6,8 % par an.

En 2013, la CC Haute-Tarentaise compte 16 263 habitants, pour une densité de 28,6 habitants/km². Le recensement de la population tignarde dénombre 2 569 habitants en 2015 (INSEE 2018) pour une superficie de 82 km², soit une densité de 32 habitants/km². La commune regroupe ainsi 15,7 % des habitants de l'EPCI.

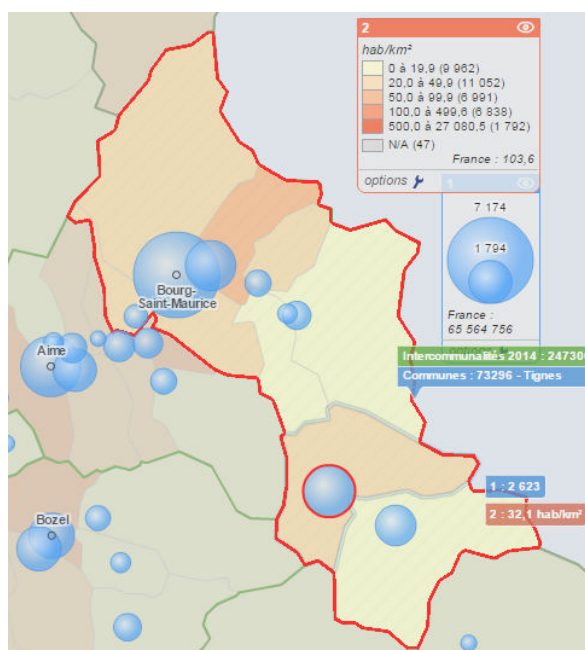


Figure 4 : Population et densité de population sur le périmètre de la CC Haute-Tarentaise

Source : INSEE, Géoclip3

Sur 18 ans, la croissance de la population communale est supérieure à la moyenne de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise et proche de la moyenne départementale, ainsi qu'à la moyenne des communes touristiques. En effet, de 1989 à 2013, la population de Tignes connaît un Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) de 1,16 % par an, la CC de 0,96 %, les communes touristiques de 0,55 % et le département de 0,86 %.

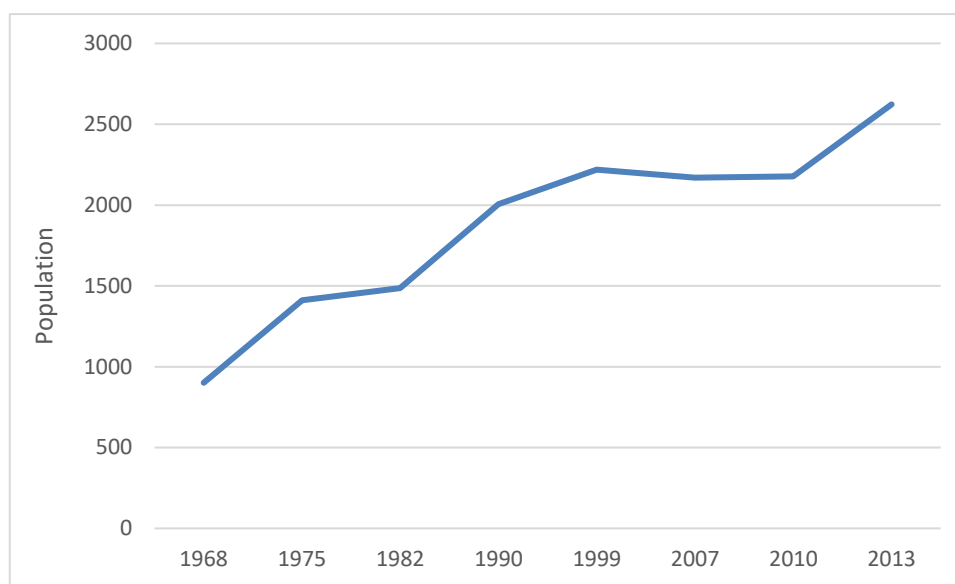


Figure 5 : Evolution de la population communale

Source : INSEE

Le bon dynamisme démographique observé sur Tignes est le résultat d'un solde naturel toujours positif, auquel s'ajoute un solde migratoire important, mis à part sur les périodes 1975-1982, 1990-1999 et 1999-2008.

La période 1999-2008 est la seule à avoir subi un solde migratoire négatif, tel que la population a régressé.

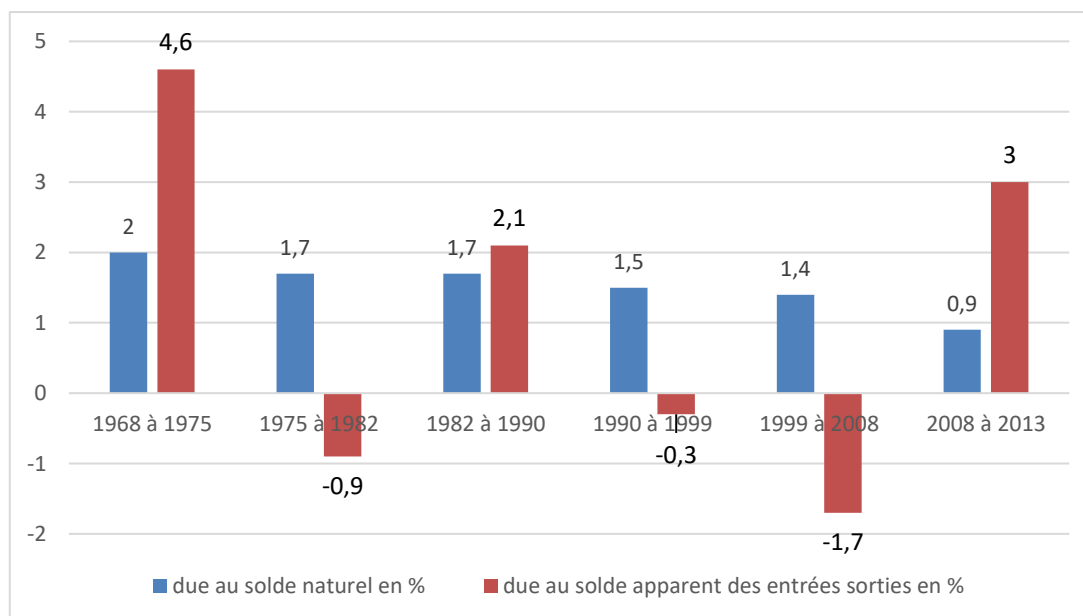


Figure 6 : Evolution des soldes de population

Source : INSEE

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013
Variation annuelle moyenne de la population en %	↑ 6,7	→ 0,7	↑ 3,8	↑ 1,1	↓ -0,3	↑ 4
- due au solde naturel en %	↑ 2	↑ 1,7	↑ 1,7	↑ 1,5	↑ 1,4	→ 0,9
- due au solde apparent des entrées sorties en %	↑ 4,6	↓ -0,9	↑ 2,1	↓ -0,3	↓ -1,7	↑ 3
Taux de natalité (‰)	25,1	19,8	20,1	16,6	16,5	12
Taux de mortalité (‰)	4,8	3,1	2,7	2	2,4	2,3

Tableau 1 : Indicateurs démographiques sur Tignes

Source : INSEE

La population de Tignes est relativement jeune. En effet, en 2013, 75,1 % des personnes ont moins de 45 ans. L'évolution de la structure de la population montre une proportion en baisse de la tranche d'âges la plus jeune (0 à 14 ans) et une augmentation des tranches les plus âgées (60 à 74 ans et 75 ans ou plus).

Age	Effectif 1999	% 1999	Effectif 2013	% 2013
0 à 14 ans	441	20%	386	14,7%
15 à 29 ans	548	25%	794	30,3%
30 à 44 ans	743	33%	789	30,1%
45 à 59 ans	381	17%	421	16,1%
60 à 74 ans	98	4%	197	7,5%
75 ans ou plus	21	1%	36	1,4%
Total	2232	100	2623	100

Tableau 2 : Evolution démographique de Tignes

Source : INSEE

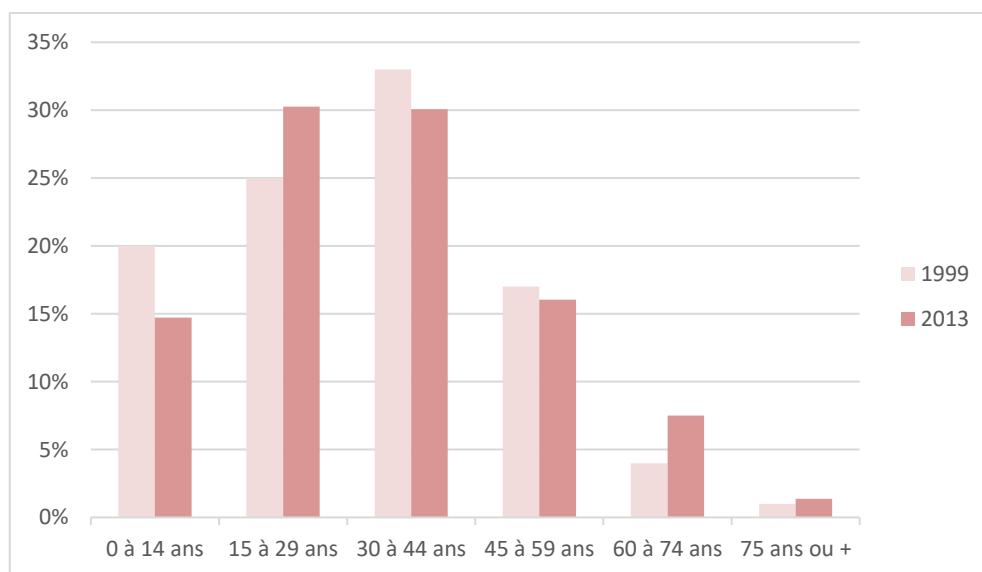


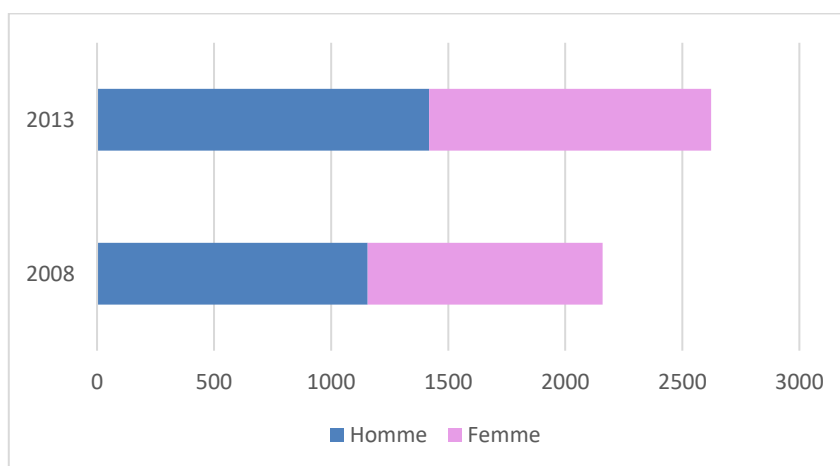
Figure 7 : Evolution de la population par tranches d'âges en 1999 et 2013

Source : INSEE

L'indice de jeunesse correspond au rapport entre la part des moins de 20 et la part des plus de 60 ans. Plus cet indice est supérieur à 1, plus la population est jeune et inversement.

Cet indice, très élevé en 2013 sur Tignes (2,23), confirme la dynamique jeune de la population communale et est nettement supérieur à celui du département de la Savoie dont l'indice est de 0,98.

La proportion d'hommes et de femmes reste stable entre 2008 et 2013, avec une part d'hommes plus importante, respectivement de 53,52 % et 54,06 %.

**Figure 8 : Evolution du nombre d'hommes et de femmes entre 2008 et 2013**

Source : INSEE

3.2. Caractéristiques des ménages

En 2013, 1 392 ménages étaient dénombrés sur la commune de Tignes, ce qui est 304 de plus qu'en 2008.

La taille moyenne des ménages a légèrement diminué, passant de 2 à 1,8 personnes par ménage entre 2008 et 2013. Cette évolution suit la tendance du département, néanmoins de manière accélérée. Effectivement la taille moyenne des ménages en Savoie était de 2,3 en 2008 et est de 2,2 en 2013.

Cette diminution s'explique par l'évolution de la composition des ménages. Au niveau départemental, les ménages avec famille sont majoritaires (62,4 %) contrairement à la commune de Tignes où leur part est de 43,1 %, contre 48,6 % pour les ménages d'une personne. Les ménages avec famille ont régressé de - 8 % au profit des ménages d'une personne (+ 2,3%) et des ménages sans famille (+ 5,7 %).

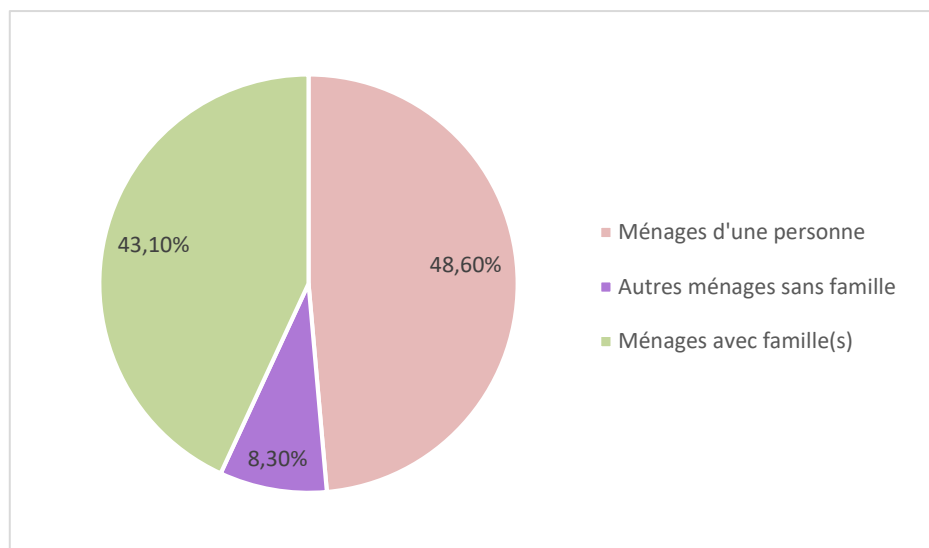


Figure 9 : Composition des ménages

Source : INSEE

Cette évolution, appelée desserrement des ménages, est commune à tout le territoire national, et se trouve particulièrement marqué sur Tignes.

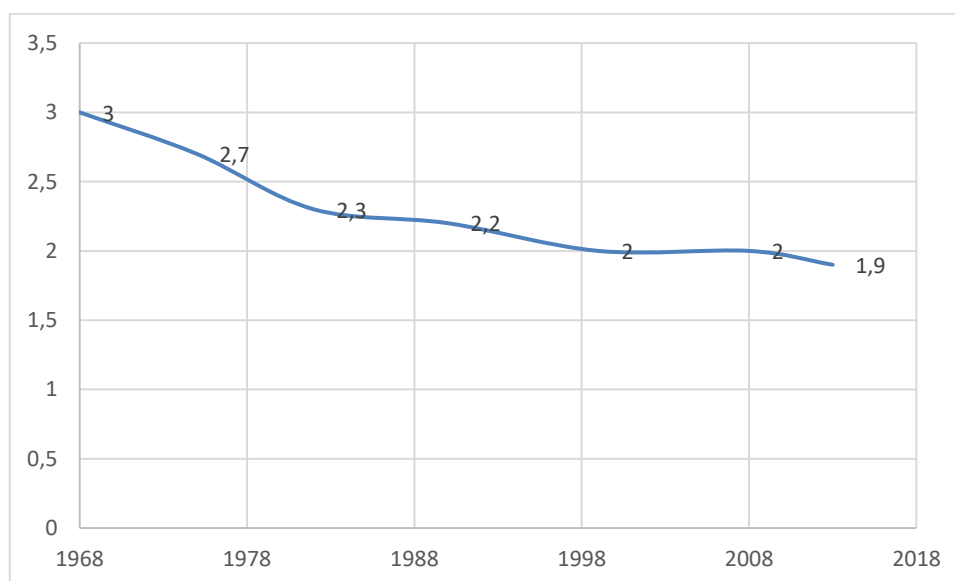


Figure 10 : Evolution de la taille des ménages entre 1968 et 2013

Source : INSEE

3.3. Fluctuation saisonnière de la population

Du fait de son attractivité et de son potentiel en hébergements touristiques (25 739 lits en 2018), la commune de Tignes connaît un afflux important de population saisonnière en été et surtout en hiver. Le taux de remplissage moyen de la station sur toute la saison hivernale (de mi-octobre à fin avril) est de 50%, 74% à Noël, 73% en février et 18% l'été. En hiver il y a donc une augmentation considérable avec un apport de population de l'ordre de 13000 personnes supplémentaires en

moyenne.

La population permanente de Tignes est de 2 569 habitants en 2015 (INSEE 2018). La population a légèrement baissé depuis 2015, sans pouvoir donner de chiffre exact. La population sur le territoire communal quintuple donc en hiver.. Sans compter le nombre de saisonniers qui serait de l'ordre de 1700 en hiver (Etude PACT Savoie 2014). L'été, l'augmentation est moins importante mais tout de même considérable (+ 4700).

3.4. Synthèse et perspectives

Ce qu'il faut retenir

Une population en progression constante, du fait d'un solde migratoire largement positif. Ainsi, qu'une bonne natalité due à un nombre important de jeunes ménages.

Une composition des ménages qui tend vers une diminution du nombre de personnes par ménage. La majorité des foyers sont occupés par des personnes seules. Une diminution, couplée à un solde migratoire fort qui montre un manque de stabilisation de la population à Tignes.

Une population saisonnière importante en particulier durant la période hivernale.

Ce qui est en jeu sur le territoire

Maintien de l'attrait des jeunes et renforcement de l'attrait pour les jeunes ménages de rester sur la commune. Besoin de stabiliser une part de la population sur le plus long terme.

4. Les dynamiques économiques

4.1. Diagnostic socio-économique

4.1.1. Population

En 2013, 89,4 % des 15-64 ans sont actifs et ont un emploi. Tignes connaît un taux de chômage bas (1,9 %) par rapport au département de la Savoie (6,8 %). Ceci s'explique par l'activité touristique importante qui anime la commune et attire une population jeune et active. Cependant le taux de chômage a légèrement augmenté depuis 2007, il passe de 1,5 % à 1,9 %. Les femmes sont les plus touchées, elles représentent 56 % des chômeurs en 2008 et 60 % en 2013.

Depuis 2008, au sein de la population des 15 à 64 ans, la part des inactifs a diminué passant de 12,4 % à 8,7 %.

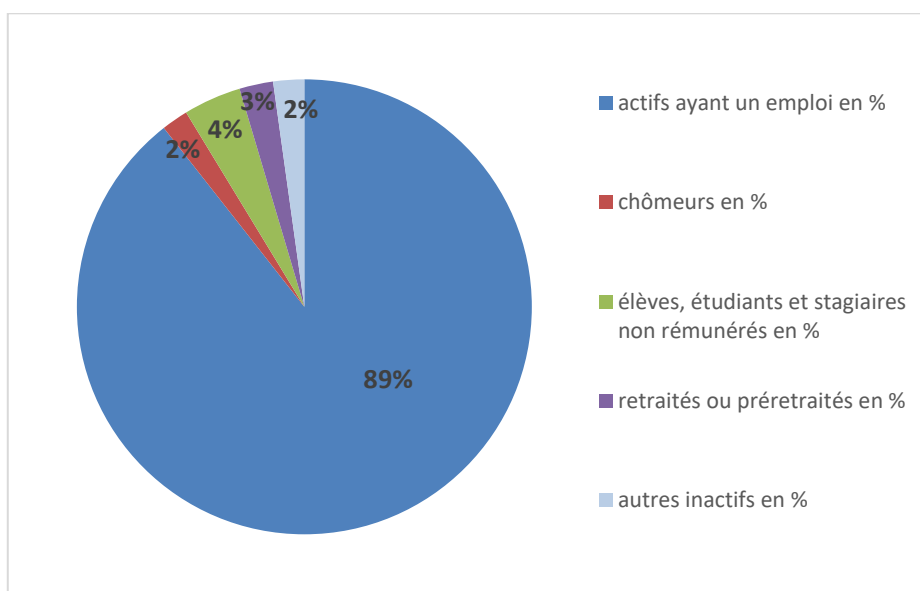


Figure 11 : Population par type d'activité en 2013

Source : INSEE

Sur Tignes, la part des jeunes de 15 à 24 ans en activité est de 78,6 %, très supérieure à celle du département, 48 %, tout comme la part des actifs de 55 à 64 ans avec 71,8 % contre 49,6 %.

Pour toutes les tranches d'âges, le taux d'activité¹ et le taux d'emploi² sont relativement proche, ce qui confirme le fait qu'une grande majorité des actifs ont un emploi.

Les différences de taux entre hommes et femmes sont peu marquées jusque l'âge de 55 ans. Dans la tranche des 55 à 64 ans, 77,7% des hommes sont en activités contre 64,2% des femmes.

¹ Selon l'INSEE, le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population en âge de travailler (population de 15 à 64 ans).

² Selon l'INSEE, le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'actifs ayant un emploi et l'ensemble de la population en âge de travailler (population de 15 à 64 ans).

Cependant, celles-ci ont toutes un emploi.

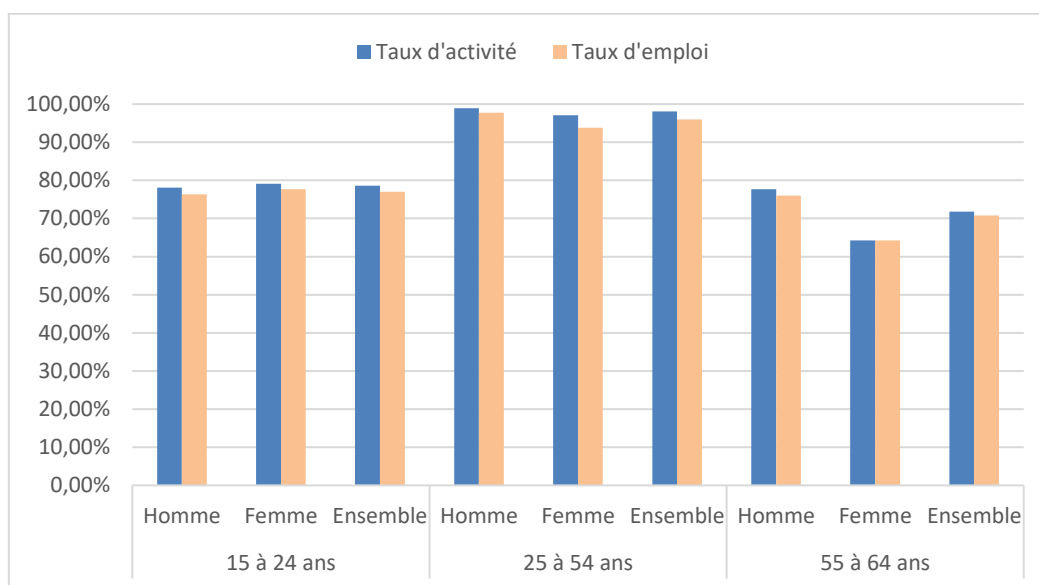


Figure 12 : Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et tranches d'âges en 2013

Source : INSEE

4.1.2. Emploi et formation

2 405 emplois sont recensés sur Tignes, soit 440 de plus qu'en 2008.

L'indicateur de concentration de l'emploi³ est élevé sur le territoire (125,2 en 2013). Pour comparaison, il est de 99,8 pour la Savoie. Il renseigne sur l'attractivité économique d'un territoire, plus cet indicateur est proche ou supérieur à 100, plus le territoire est attractif. Le territoire propose plus d'emploi qu'il n'a d'actifs.

Cela révèle un potentiel d'attractivité pour la commune de Tignes mais qui doit être relativisé au regard de la nature des emplois (emplois liés au tourisme, saisonniers, grande part de CDD).

	2008	2013
Nombre d'emplois dans la zone	2 045	2 405
Actifs ayant un emploi résident dans la zone	1 459	1 921
Indicateur de concentration d'emploi	140,1	125,2
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	84,4	87,7

Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sur la commune de Tignes sont les employés et les professions intermédiaires.

De plus, les emplois salariés représentent 75,5 % en 2013, tandis que les emplois non-salariés représentent 24,5 %. Parmi les emplois salariés, les contrats à durée déterminée (CDD) sont majoritaires avec une part de 66,3 %.

³ L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

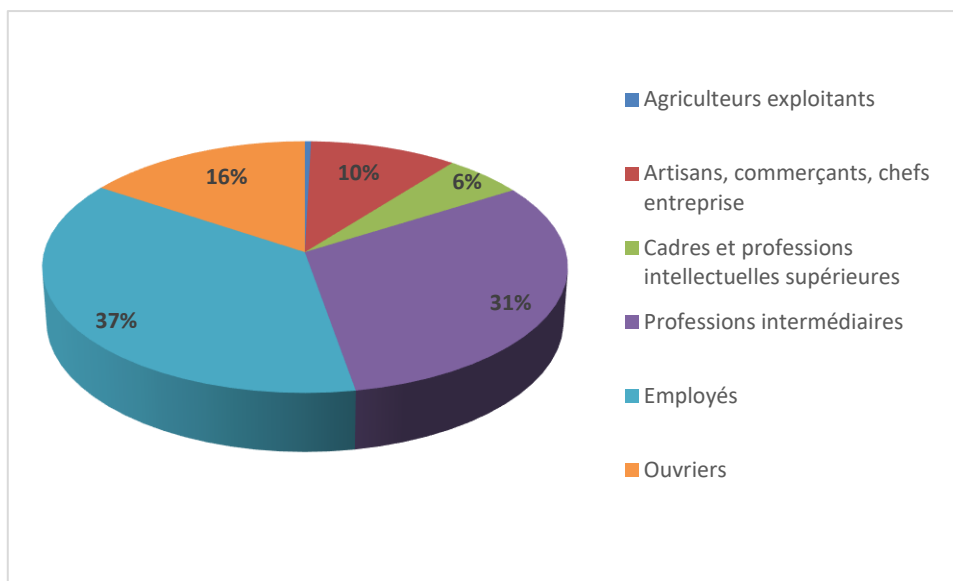


Figure 13 : Catégorie socioprofessionnelle de la population de 15 à 64 ans en 2013

Source : INSEE

En 2013, la part des habitants actifs travaillant sur la commune est très majoritaire avec 89,4 % (71,1 % au niveau de la CC Haute Tarentaise).

Tignes comporte une forte proportion de personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur (34,10 %), plus forte que les autres territoires, notamment par rapport à l'échelon départemental (27,4 %). De plus, la proportion de personnes ayant un diplôme est en augmentation par rapport à 2008 (+ 3,9 %). Ainsi, une grande partie de la population (83,9%) de Tignes possède un diplôme (tout niveau confondu).

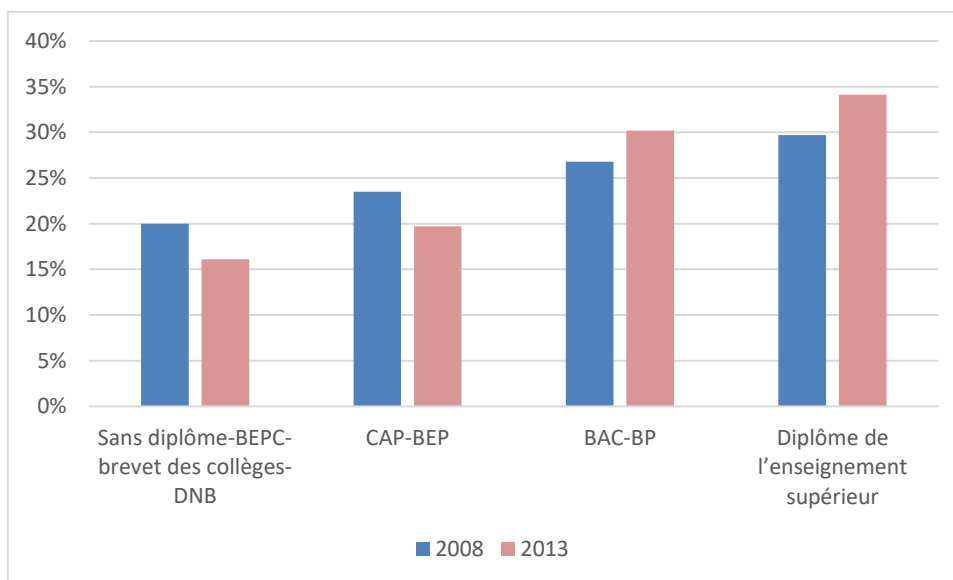


Figure 14 : Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus

Source : INSEE

Ce tableau synthétique montre que de 2008 à 2013, la part des emplois sur Tignes pris par des Tignards a augmenté (de 64% à 72%) et la part des emplois sur Tignes pris par des travailleurs extérieurs a baissé (de 36% à 28%).

En outre, en 2013, 90% des actifs occupés habitant à Tignes travaillent sur la commune. Cette part n'a pas évolué depuis 2007.

Nombre d'actifs ayant un emploi à Tignes (En 2013)	Nombre de Tignards étant actifs et ayant un emploi (En 2013)	Nombre d'actifs ayant un emploi à Tignes (En 2008)	Nombre de Tignards étant actifs et ayant un emploi (En 2008)
2405	1725	2045	1319
100%	72%	100%	55%

4.1.3. Secteurs d'activité

a. Emplois

Le secteur qui emploie le plus de personnes sur la commune est celui du commerce, transports et services divers qui regroupe la majorité des emplois offerts sur la ville.

	2008		2013		2008-2013
Agriculture	5	0,30%	21	0,90%	16
Industrie	64	3,10%	73	3,00%	9
Construction	24	1,20%	40	1,60%	16
Commerce, transports, services divers	1575	77,00%	1907	78,50%	332
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	378	18,50%	388	16,00%	10

Figure 15 : Emploi selon le secteur d'activité

Source : INSEE

b. Etablissements

Selon l'INSEE, il existe 1 299 établissements⁴ à Tignes au 31 décembre 2014, répartis majoritairement dans le tertiaire, notamment le commerce, transports et services divers (66,4 %).

Entre 2009 et 2015, 92 établissements étaient en moyenne créés chaque année, la majorité concerne les services aux particuliers (41,6%).

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	1 299	100	1 033	226	25	8	7
Agriculture, sylviculture et pêche	7	0,5	7	0	0	0	0

⁴ Selon la définition de l'INSEE, l'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Une même entreprise peut donc avoir plusieurs établissements. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Industrie	12	0,9	4	6	2	0	0
Construction	40	3,1	38	2	0	0	0
Commerce, transports, services divers	862	66,4	615	212	21	8	6
- dont commerce et réparation automobile	88	6,8	42	40	6	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	378	29,1	369	6	2	0	1

Figure 16 : Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2014

Source : INSEE

Services commerce	et	Lac	Lavachet	Boisses	Brévières	Val Claret	Villages	Total
Alimentation		5	1	1	1	2		10
Ambulances		1						1
Artisans		6	2			4	5	17
Banques		3						3
Bars		11	4	2	2	15		34
Bijouterie		1				3		4
Boulangerie		3		1		2		6
Bowling		1						1
Cabinet de Kinésithérapie	de	1				1		2
Cabinet dentaire		1						1
Cabinet médical		1				1		2
Coiffeur		2				1		3
DAB		4	1		1	4		10
Discothèque		2				2		4
Librairie – Tabac		1			1	2		4
Magasin de sport-location		18	5	2	3	27		55
Mobilier-Décoration		2				2		4
Opticien		0				1		1
Pharmacie		1				1		2
Restaurant/Brasserie		23	7	4	5	28		67
Station-service				1				1
Taxis								14
Total		87	20	11	13	97	5	246

Figure 17: Localisation des établissements (Site de la Mairie de Tignes)

Les établissements de service et les commerces sont majoritairement regroupés en deux pôles. Ceux du Lac et du Val Claret. Ils comptent respectivement 87 et 97 établissements. Le Lavachet est un troisième pôle avec 20 établissements et du potentiel.

Services commerce	et	Lac	Lavachet	Boisses	Brévières	Val Claret	Villages	Total
Bureau de post		1			1	1		
Caserne de pompier		1						
Caserne militaire				1				

Centre de déneigement du TDL	1					
Centre technique municipal	1					
Crèche	1					
Ecole primaire et maternelle	1					
Cantine	1					
Eglise	1	1		1		
Espace saisonnier	1					
Mairie	1					
Morgue	1					
Police municipale	1					
Presbytère	1	1				
Régie des pistes	1					
Régie électrique et des eaux	1					
S.E.M Tignes développement	1					
STEP	1			1		
	16	0	4	3	1	0

c. Entreprises

Au 1^{er} janvier 2015, la commune de Tignes compte 769 entreprises, pour l'essentiel dans les services aux particuliers :

	Nombre	%
Ensemble	769	100
Industrie	5	0,7
Construction	32	4,2
Commerce, transport, hébergement et restauration	222	28,9
Services aux entreprises	123	16
Services aux particuliers	387	50,3

Figure 18 : Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1^{er} janvier 2015

Source : INSEE

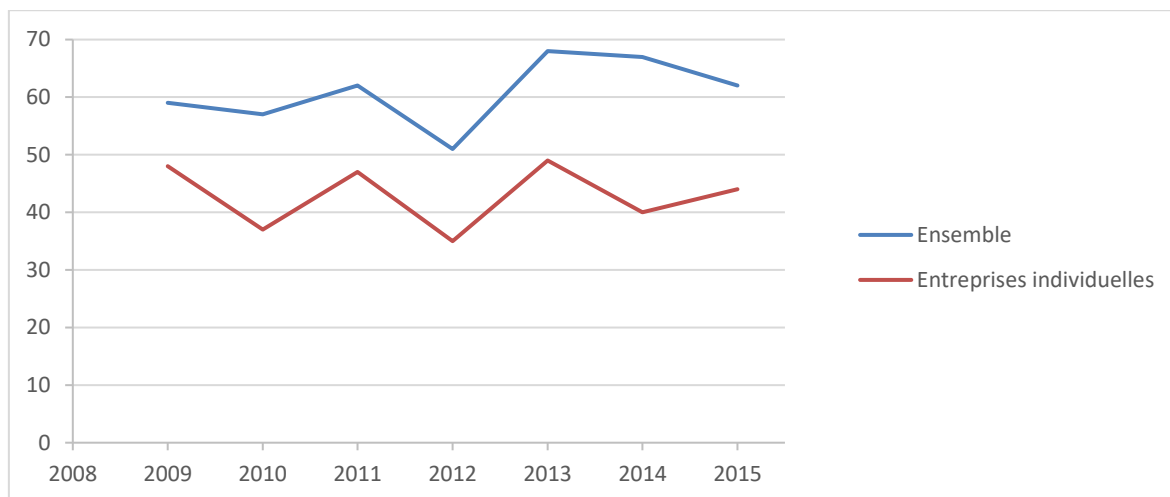
En 2015, 62 entreprises ont été créées, la majorité au profit des services aux particuliers.

	Entreprises créées	Part en % dans l'ensemble des créations d'entreprises
Ensemble	62	100
Industrie	3	4,8
Construction	3	4,8
Commerce, transport, hébergement et restauration	13	21
Services aux entreprises	13	21
Services aux particuliers	30	48,4

Figure 19 : Création d'entreprises par secteur d'activité en 2015

Source : INSEE

L'évolution de la création d'entreprises se fait en dents de scie. La majorité concerne des entreprises individuelles, développant des services aux particuliers.

**Figure 20 : Evolution des créations d'entreprises**

Source : INSEE

4.2. Les perspectives économiques

4.2.1. Evolution des implantations économiques

L'économie de la commune de Tignes est basée à 99% sur le tourisme, que les activités soient directement ou indirectement touristiques elles en découlent pratiquement toutes.

Cependant, Tignes abrite aussi 2623 habitants, une population conséquente qui demande des services et un milieu de vie de qualité, sur l'ensemble de l'année et qui est très dépendante de l'activité touristique de la commune.

En conséquence, la commune souhaite conforter son attractivité touristique en confirmant ses acquis et en diversifiant son offre afin d'être plus polyvalent.

Conforter son offre, en proposant des hébergements et des services toujours plus attrayants, notamment pour une clientèle internationale. Ce qui passe par l'augmentation du nombre de lits hôteliers de grand standing (4**** et 5*****), par des parcours clients très fonctionnels, un package de services et ce sur les quatre saisons.

Etre plus polyvalent, en proposant une offre plus large, des activités diversifiées et accessibles aux enfants et aux familles, des services destinés aux familles notamment la prise en charge des enfants en bas âge.

Comme nous l'avons vu, l'évolution de la fréquentation sur la période estivale est en augmentation, Tignes souhaite donc conforter cette ligne. Afin d'être le plus attractif possible la station développe les activités hors ski, notamment en été. D'autres formes de tourisme sont aussi visées comme le tourisme d'affaire ou l'entraînement, la mise en condition des sportifs.

Dans cet optique, le nombre de lits marchands ouverts à l'année doit aussi augmenter.

Le deuxième grand axe de sa politique économique est donc de toucher un public jeune, familial et sportif de haut niveau sur l'ensemble de l'année. Les grands investissements de la commune vont dans ce sens afin de proposer une offre unique investissant des équipements ou sites phares comme Tignespace, le centre aquatique Le Lagon, le Lac, le Golf...

Ces deux grands axes s'orientent vers une diversification de l'activité économique vers le 4 saisons. Un tournant que Tignes ne doit pas manquer pour être plus flexible aux aléas climatiques. En effet, le tourisme exclusivement hivernal est aujourd'hui menacé par un changement climatique de plus en plus impactant, l'activité sur l'année permet de palier à des conditions plus difficiles à certains moments de l'année.

4.2.2. Objectifs économiques du SCoT

Le SCoT Tarantaise Vanoise qui a été arrêté le 8 décembre 2016 propose dans son DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) plusieurs axes forts concernant l'économie du territoire.

Le premier axe concerne l'attractivité touristique de Tignes. Cet axe a pour objectif de « conforter son produit touristique hivernal mais aussi de développer une saison d'été attractive » tout en maîtrisant l'impact de cet activité sur le territoire.

« Cela passe d'un côté par une régulation de l'immobilier touristique favorisant le développement de lits durablement marchands et la réhabilitation des lits existants avec remise en marché, et de l'autre par une modernisation des domaines skiables plutôt que des extensions, une diversification de l'offre touristique et une valorisation des pôles touristiques de vallée, où des liaisons câblées permettent ou permettront d'améliorer la mobilité tout en réduisant le recours à la voiture. »

Le second axe est de « Tirer parti de l'économie touristique pour favoriser et structurer le développement économique du territoire. Des préconisations sont donc proposées afin de :

- Optimiser le foncier pour le développement économique et viser le maintien de l'activité industrielle
- Viser le maintien de l'activité industrielle tout en garantissant une offre qualitative en parc d'activité
- Soutenir le développement de la filière bois/énergie

Le troisième axe vise « Une offre commerciale structurée et des commerces vivants à l'année ».

- Pour cela, le document propose une typologie d'offre commerciale et des critères pour leur localisation.
- La recentralisation urbaine des commerces
- Une requalification et densification des zones commerciales
- La limitation de la création des zones commerciales

Tignes répond donc principalement au premier axe de développement économique du SCoT.

4.2.3. Enjeux de stratégie d'action économique

Tignes a basé son activité touristique sur un fort potentiel : la haute altitude, une grande capacité d'accueil. La station est très attractive et possède les structures nécessaires pour avoir un fort rendement même en période de très grande fréquentation.

Cependant, la commune ne doit pas rester sur ses acquis. La concurrence des stations de haute montagne est toujours importante et Tignes doit se démarquer pour continuer à plaire à une

clientèle qui n'est pas forcément fidèle sur le long terme. De plus, les conditions climatiques sont aujourd'hui de plus en plus impactantes pour les stations même de haute altitude.

La part de lits professionnels durables (lits chauds) est importante cependant il faut rester vigilant sur la perte de ce type d'hébergement. Les indicateurs économiques montrent d'ailleurs une perte de performance commerciale pour les résidences de tourisme et les villages clubs. Tignes doit continuer à se diversifier, à attirer une clientèle mixte mais aussi nationale et internationale (notamment sur la période inter-vacances).

Enfin, les très bons chiffres estivaux peuvent être améliorés grâce à une adaptation des lits professionnels. Encore beaucoup de lits sont fermés en été. Mais aussi, grâce à un renforcement de cette attractivité par de nouvelles activités. Aujourd'hui le ski de glacier est menacé par le changement climatique il faudra savoir anticiper cette modification dans le futur.

4.3. Synthèse et perspectives

Ce qu'il faut retenir

Un taux de chômage faible et inférieur à celui du département, mais en légère augmentation.

Un taux d'emploi élevé, mais un nombre d'emplois précaires (CDD) important, correspondant à des emplois saisonniers. La grande majorité des actifs travaillent sur la commune.

Un potentiel touristique de grande ampleur mais des tournants à ne pas manquer pour ne pas perdre une clientèle qui se renouvelle sans cesse.

Ce qui est en jeu sur le territoire

Conserver l'attrait pour la création de nouvelles entreprises.

Conforter les lits chauds, savoir diversifier l'offre professionnelle et l'offre d'activités phares.

Renforcer les efforts faits sur la période estivale pour continuer à progresser sur cette période et atteindre un dynamisme sur les 4 saisons.

5. L'activité touristique

5.1. Les acteurs du tourisme

Tignes développement

L'activité touristique et l'ensemble des services de mission touristique sont fédérés par la Société d'Economie Mixte local « SAGEST Tignes Développement ». Ces fonctions sont déléguées par la mairie de Tignes : accueil, promotion, informations des touristes, commercialisation et animations touristiques.

Tignes développement est donc chargée en grande partie de l'élaboration et de la mise en place de la politique touristique de Tignes et des programmes locaux de développement touristiques, notamment dans les domaines de :

- L'élaboration des services touristiques
- L'exploitation d'installations touristiques et de loisirs
- D'études de prospections
- De l'animation des loisirs
- De l'organisation de fêtes et de manifestations sportives et culturelles
- Elle peut commercialiser des prestations et produits touristiques issus de la zone géographique d'intervention
- Elle élabore et met en place un schéma de développement touristiques sur 5 années minimum

Ses statuts précisent que la SAGEST Tignes Développement comprend dans son Conseil d'administration :

- 7 représentants de la commune faisant partie du Conseil Municipal, dont M. le Maire (Actuellement également son PDG)
- 2 représentants des activités, professions ou organismes de sa zone de compétence intéressés au tourisme, notamment le représentant des remontées mécaniques.

Ses ressources viennent principalement de deux sources en 2013/2014 : un Chiffre d'Affaires, qui était de 7 196 428 euros ; une subvention municipale de 4 763 650 euros. Elle emploie 112 salariés.

La STGM

La STGM ou Société de Téléphérique de la Grande Motte, une filiale de la compagnie des Alpes, gère les remontées mécaniques du domaine skiable de Tignes dans le cadre d'une délégation de service public qui arrivera à échéance en 2026.

La STGM gère aussi le réseau de navettes et le golf de la station. Elle emploie jusqu'à 280 personnes.

5.2. L'offre touristique

5.2.1. L'offre sportive

Tignes a positionné son offre touristique sur son caractère très sportif. La commune propose donc une palette d'activités concurrentielles par rapport aux autres stations et ce sur les saisons hiver et été.

L'offre se base en premier lieux sur le ski de piste avec son domaine skiable associé à l'espace Killy qui relie les stations de Tignes et de Val d'Isère. En tout plus de 300 Km répartis sur 151 pistes. Une activité qui s'étale jusqu'à l'été avec le ski sur le glacier de la Grande Motte. Du ski d'été donc, de juin à août, entre 3000 et 3456m d'altitude sur une vingtaine de pistes de ski alpin et un espace de ski de fond.

Ensuite, sur de nombreuses activités très sportives, comme, pour l'hiver : l'escalade sur cascade de glace, l'héliski, le chien de traîneau, le karting sur glace, la motoneige, l'alpinisme, l'hélicoptère, le parapente, les raquettes, la plongée sous glace, le snowkite, le speedriding, l'ULM, le bungee jump, le bungee trampoline, le pilotage sur glace, la luge, le snowtubing. Et pour l'été : la plongée, l'hélicoptère, le parapente, le vélo de route, le paintball, le waterball, les voitures téléguidées, l'airbag VTT, le crazy airbag, la via ferrata, le trampoline, le tennis, les sports collectifs comme le football, le volley, le rugby, le basket avec des versions sur sable. Mais aussi, le skateboard, la randonnée, le rafting, le kayak, la pêche, la nage en eaux vives, l'escalade, l'équitation, le golf, le tir à l'arc, le vélo de descente. Le toboggan hot jumping, le tremplin water jump. De nombreux sports nautiques offerts autour du lac : canoë, kayak, paddle, pédal'eau, le catamaran.

Ces activités sont proposées par plusieurs espaces sportifs : acroland, la base nautique, le bikeparc, la plage des sports sur le lac, Tignespace et Tignes Lagon.

Ces deux derniers espaces offrent une grande variété de sports à pratiquer à l'intérieur : piscine, fitness, escalade, sports d'équipe, athlétisme, sports de raquette (tennis, badminton, ping-pong, squash), ainsi que le golf grâce à un simulateur.

L'ensemble des équipements qui permettent de proposer ces activités sont aussi un support pour promouvoir l'accueil des sportifs de haut niveau dans leur préparation. Ainsi que l'organisation de nombreux événements dont la portée est nationale voir mondiale. Historiquement Tignes a accueilli les premiers championnats du monde de ski acrobatique en 1986, l'épreuve de ski acrobatique des Jeux Olympiques d'Alberville en 1992, l'édition européenne des XGames d'hiver de 2010 à 2013...

5.2.2. L'offre de loisirs

L'offre de loisir est d'abord basée sur l'activité sportive mais Tignes est aussi un village qui compte plus de 2500 habitants et qui doit donc diversifier son offre notamment au niveau culturel.

La commune comprend donc un cinéma, des installations multimédia (informatiques, consoles de jeux...), une bibliothèque.

Le tissu associatif de Tignes est aussi très développé ce qui permet de mettre en place de nombreuses activités sportives, culturelles, pour les jeunes, les habitants de Tignes...

La culture n'est pas en reste avec la programmation de nombreux événements culturels ayant lieux à Tignespace ou en extérieur comme des concerts, des festivals comme les Francofolies...

Pôles d'activité	Lac	Lavachet	Boisses	Brévières	Val Claret	Villages	Total
1 Hélistation + 1DZ			1		1		2
Accueil des pêcheurs	1						1
Aire de jeux	1	1	1	1	1		5
Altiport du Palet					1		1
Cinéma					1		1

Club des sports	1						1
Complexe sport	1						1
Tignespace							
Ecuries					1		1
Espace aquatique	1						1
le Lagon							
Mini-golf					1		1
Golf					1		1
Office du Tourisme	1	1	1	1	1		5
Plage des Sports le	1						1
Lac							
Base nautique	1						
Plage des sports					1		1
Val Claret							
Total	8	2	3	2	9	0	24

➤ Zoom sur Tignespace :

Tignespace est un grand complexe sportif et de congrès construit en 2006. Il comprend des terrains sportifs de pointe indoor répartis sur 3500m² mais aussi 1500m² aménagés pour l'accueil de séminaires.

Les sports sont organisés sur un plateau de 1600m² : 1 terrain de handball, 3 terrains de volleyball, 1 terrain de basketball, 1 terrain de rink hockey, 2 trampolines, des terrains de badminton, tennis, futsal... Ce plateau est convertible en grande salle de réception afin d'accueillir des événements.

900m² sont consacrés à l'athlétisme appelé Espace Jean Galfione :

- Pistes d'athlétisme organisées en 5 couloirs de 80m pour le sprint et le saut de haies
- Sautoir pour le saut de perche
- Fosse de saut en longueur et triple saut
- Sautoir de saut en hauteur

Tignespace comprend aussi 3 courts de squash

5.3. Perspectives de développement

Tignes souhaite maintenir et renforcer son positionnement de station compétente, très sportive, de haut niveau et de grande qualité. Cependant, elle doit continuer à offrir des services diversifiés qui permettent de séduire une clientèle la plus large possible. L'offre sportive s'adresse en premier lieu aux 15-39 ans, offrant ainsi une image d'autant plus sportive, cependant ils sont peu fidèles. Tignes veut conforter la fidélisation de ses visiteurs, en visant des « sportifs » et des « audacieux » les plus divers possible. Pour cela elle met en place des projets de grande envergure (complexe aqualudique et de piste couverte, Apex 2100...) visant à accroître son offre d'activité et de l'équilibrer géographiquement.

Aujourd'hui Tignes est une station très compétitive au niveau national mais aussi mondial. Pour l'année 2016, la station a enregistré 2 100 900 nuitées sur l'hiver et 363 800 en été. Pour l'hiver c'est une hausse de fréquentation de 4.5% soit 91 400 nuitées supplémentaires. L'hébergement sur la station est dynamique puisque 570 nouveaux lits ont été créés sur la même période.

Pour l'été, 2016 se solde par une hausse de la fréquentation de 5.3% par rapport à l'année précédente. La saison estivale pèse pour près de 15% de la fréquentation annuelle de la station. Depuis 2009 Tignes connaît une hausse de sa fréquentation en été. Cependant, on remarque une

érosion des lits chauds au profits des lits froids ce qui n'est pas adapté à cette évolution de la fréquentation.

Pour rester compétitive Tignes doit continuer à compléter son offre de lits chauds et conforter une offre mixte et tournée vers une clientèle exigeante, recherchant le haut de gamme.

La station doit aussi conforter son offre d'activités de loisir tout en s'adaptant aux changements climatiques qui impactent même les stations de haute altitude et qui concernent en premier lieu le ski d'été et les espaces débutants situés dans les parties basses du domaine skiable.

5.4. L'hébergement touristique

5.4.1. Le parc actuel

Décompte des lits sur l'ensemble de la commune de Tignes - Mise à jour au 6 novembre 2018								
					Lits touristiques	Lits permanents	Lits saisonniers	Total des lits permanents et saisonniers
Le Lac	Le Lac - Crouze				617	36	25	61
	Le Lac - Le Bec Rouge				2587	116	88	204
	Le Lac - Le Lavachet				3111	680	361	1041
	Le Lac - Le Rosset				1771	140	198	338
	Le Lac - Les Almes				2746	283	128	411
Totaux lits Le Lac					10832	1255	800	2055
Val Claret	Val Claret				10345	425	414	839
	Chartreux				329	25	13	38
Totaux lits Val Claret					10674	450	427	877
Tignes 1800	Tignes 1800				1854	267	203	470
	Les Boisses				221	25	13	38
Totaux lits Tignes 1800					2075	292	216	508
Brévières	Les Brévières				1815	93	119	212
Totaux lits Brévières					1815	93	119	212
Hameaux	Les Combes				14	7	0	7
	La Reculaz				60	21	0	21
	Le Chevril				24	7	0	7
	Le Franchet				21	7	0	7
	Le Villaret du Nial				112	42	12	54
	Le Villaret des Brévières				14	7	0	7
Totaux lits Hameaux					245	91	12	103
Alpages					0	2	19	21
Totaux lits sur l'ensemble de la commune de Tignes					25641	2183	1593	3776

En 2016, on compte 25 641 lits touristiques pour 2 183 lits permanents et 3 776 lits saisonniers. La plus grande part de lits touristiques se regroupe à Tignes le Lac (12 887) ainsi qu'au Val Claret (11 551). Si seulement 450 lits permanents se trouvent au Val Claret, près de la moitié de la population communale réside au lac (1 255 lits permanents).

Tignes est une station de grande taille, concurrentielle des Ménuires ou des deux Alpes, avec 53% de lits professionnels et 47% de lits diffus soit une vraie force commerciale.

5.4.2. L'évolution des lits et des séjours

En 2018, la station totalise 25 641 lits touristiques selon le dernier décompte, pour 2 183 lits permanents et 1 593 lits saisonniers

En 2010, on comptait 30 948 lits touristiques

- La baisse du nombre de lits touristiques s'explique par plusieurs facteurs :
- La diminution du nombre maximal de personnes hébergées par appartement pour répondre aux standards de confort exigés par les clients ;
- La conversion de lits touristiques en lits permanents ou saisonniers ;
- La fermeture de certaines structures (exemple : Rocher Blanc aux Brévières) ;
- Les incertitudes des décomptes, avec l'utilisation de ratios moyens pour certaines catégories d'hébergement avant 2016.

Le modèle de Tignes repose sur le ski de séjour puisqu'il représente 83% des journées skieurs mais qui est majoritairement généré par le secteur locatif. On peut remarquer une augmentation de la fréquentation en début de saison de décembre au jour de l'an et une diminution de fréquentation par rapport aux années précédentes à partir de janvier.

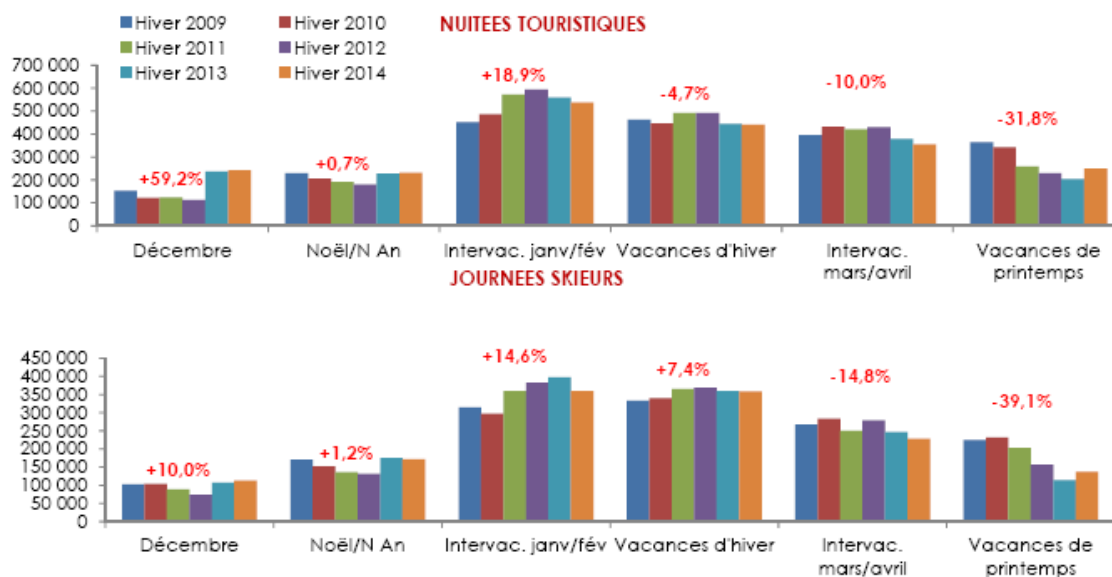


Figure 21 : Les différences de fréquentation sur les vacances d'hiver (source comète 2015)

5.5. Diagnostic du domaine de ski

5.5.1. Descriptif

Le domaine skiable de Tignes est composé d'une partie exclusivement tignarde et d'un ensemble appelé Domaine Tignes-Val d'Isère partagé entre Tignes et Val d'Isère. Ce domaine de 2 600 Ha est considéré comme un des meilleurs au monde. La station propose donc un espace skiable de 151 pistes ou 300 Km de descente confondue.

Le glacier de la Grande Motte permet d'ouvrir une partie du domaine skiable en été, de juin à Août. 20 Km de pistes sont implantés entre 2724 et 3456m d'altitude

Le domaine propose des pistes pour tous les niveaux, avec des espaces pour les enfants au Rosset et au Val Claret.

En plus d'une offre en ski alpin, le domaine comprend deux snowparks, un halfpipe, un airbag, un boardercross, un Gliss'park, 9 stades de slalom, 1 stade de bosse. Le ski de fond reste la pratique pauvre du domaine avec seulement une boucle sur le lac et au Val Claret.

L'ensemble est géré par la STGM (Société des Téléphériques de la Grande Motte) depuis 1989 et fait partie de la compagnie des Alpes.

Depuis les jeux paralympiques de 1992, Tignes se positionne dans l'accessibilité des skieurs ayant un handicap. La majeure partie du domaine est accessible.

5.5.2. Equipements

La station comprend 47 appareils de remontée mécanique avec un débit moyen en hiver de 70 213 pers/h et 17 135 pers/h en été pour le ski sur le glacier. Pour les appareils dédiés aux piétons et aux VTT, sur le secteur Palafour, Tufs et Tovièr le débit est de 4600 pers/h.

Comme nous l'avons dit les pistes présentent des difficultés variables. Il y a 20 pistes vertes dont 6 sur Tignes, 68 pistes bleues dont 37 sur Tignes, 40 pistes rouges dont 21 sur Tignes et 26 pistes noires dont 7 sur Tignes. 9 de ces pistes sont appelées « Naturide », ce sont des pistes noires qui ne sont pas damées pour maintenir leur aspect naturel avec poudreuses et bosses.

Il y a quatre grands secteurs sur lesquels les pistes se répartissent.

Le domaine se répartit sur 4 grands secteurs :

- Le secteur Grande Motte, qui part du Val Claret pour atteindre le point le plus haut de l'espace Killy à 3450m d'altitude. Il comprend 15 pistes : aucune piste verte, 6 pistes bleues, 7 pistes rouges et 2 pistes noires.
- Le secteur Palet, il se situe entre 2170 et 2645m d'altitude et relie le Val Claret à l'aiguille du Chardonnet et au col du Palet ou des Ves. Il comporte deux espaces « Naturide » et plusieurs stades de compétition dont slalom. Il y a 12 pistes sur cette partie : aucune verte, 6 pistes bleues, 3 pistes rouges, 1 piste noire.
- Le secteur Tovièr. Il prend son départ à Tignes 2100 ou au Val Claret, entre 2080 et 2605m d'altitude. C'est une zone accessible aux plus petits niveaux puisqu'il comprend 2 jardins d'enfants et une zone débutants. Il est constitué de 5 pistes vertes, 6 pistes bleues, 4 pistes rouges, 2 pistes noires et 3 « Naturide ».
- Le secteur Aiguille percée situé entre 1560 et 2540m d'altitude est le secteur le plus bas de la station. Il commence aux Brévières et va jusque Tignes 2100. C'est un secteur mixte avec de nombreuses pistes différentes, il comprend la piste noire la plus longue de la station : la Sache (3Km), ainsi que la seule piste de fond et un stade ESF. En récapitulatif c'est : 1 piste verte, 19 pistes bleues, 7 pistes rouges, 2 pistes noires, 4 « Naturide »



Figure 22 : Plan des pistes de l'espace Killy

5.5.3. Fréquentation du domaine en hiver

L'activité du domaine skiable repose sur les séjours puisqu'elle représente 83% des journées skieurs.

- Les forfaits séjours sont choisis à 86% en 2015 (vs 83% en 2014),
- Forfaits journaliers choisis à 8% (vs 8% en 2014),
- Forfaits saison choisi à 6% sur l'hiver 2015 (vs 9% en 2014).

Bien que placé dans le top 100 des domaines skiables en France (en journées skieurs et en chiffre d'affaire, le nombre de journées skieurs décroît ces 3 dernières années, en cause le déficit de neige, un accès difficile à la station en période de grande affluence, et des phénomènes spécifiques (chute de pierre, éboulements...).

La fréquentation de domaine skiable suit la fréquentation des hébergements, mais depuis 2009 il y a une moins bonne conversion des nuitées en journées skieurs (-1% contre -0.2%). Les lits touristiques génèrent en moyenne 40 journées skieurs ce qui est d'ailleurs supérieur au réseau des stations d'altitude.

Concernant les autres installations, ouverts en toutes saisons les fréquentations sont :

- Tignespace loisirs : 79 800 pax
- Tignespace séminaires : 49 800 pax
- Fréquentation Lagon : 203 600 pax

Pour l'hiver il n'y a pas de chiffre précis de fréquentation des activités, autres que ceux déjà mentionnés mais l'été ils peuvent être donnés par la carte multi-activités « Sportignes » qui engendre 47 700 pax en été.

Les chiffres de fréquentation de la station l'été sont en augmentation depuis 7 années, avec +35%, alors que les autres stations d'altitude enregistrent des chiffres en baisse.

5.5.4. Synthèse et perspectives

Ce qu'il faut retenir

Un potentiel fort sur la station. Des infrastructures à haut rendement. Un domaine skiable de niveau mondial. Une offre sportive diversifiée hiver comme été.

Un modèle qui se base sur le ski de séjour avec une forte conversion en journées skieurs.

Une baisse du nombre de lits touristiques.

Une baisse de fréquentation l'hiver à partir de janvier.

Un poids commercial estival en augmentation.

Ce qui est en jeu sur le territoire

Miser sur le remplissage des lits professionnels pour avoir un bon retour économique sur les journées skieurs, les commerces, les activités

Conforter l'offre touristique estivale.

6. La dynamique agricole

Un diagnostic agricole de la commune de Tignes a été réalisé par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc en 2017. Dans ce cadre, des enquêtes ont été effectuées en mars 2017 auprès de 6 exploitants et alpagistes de la commune.

6.1. L'agriculture à Tignes en 2017

6.1.1. Aperçu des surfaces et exploitations agricoles

Avec 2 910 ha, la **surface agricole de Tignes représente environ 1/3 de son occupation du sol**. L'ensemble de cette surface est **exclusivement en prairie**.

On distingue :

- les alpages représentant 97 % de la surface agricole (soit 2 833 ha). Ces surfaces pastorales à fonction d'estive se définissent par leur fonction pastorale spécialisée d'accueil de troupeaux durant la période estivale (entre juin et octobre) ;
- les prés uniquement pâturés représentant 2 % de la surface agricole (soit 66 ha) ;
- les prés potentiellement mécanisables représentant 1 % de la surface agricole (soit 28 ha).

La **surface agricole utile (SAU)** est relativement variable d'une année à l'autre. En 2016, sa superficie est la plus faible observée depuis 10 ans (1405 ha). Le nombre de sièges sur la commune est stabilisé à 3.

D'après la PAC 2014, 88 % de la SAU de Tignes est exploitée par des agriculteurs extérieurs à la commune.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la situation agricole sur le territoire de Tignes.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de déclarants :										
avec parcelles sur la commune	8	8	7	8	8	7	7	9	7	10
avec siège sur la commune	3	3	3	3	3	3	5	4	3	3
Surface Agricole Utilisée (SAU) en ha	1685	1713	1775	1698	1526	1685	1609	1815	2184	1405

Tableau 3 : Evolution de la situation agricole de Tignes

Source : Observatoire du territoire Savoie

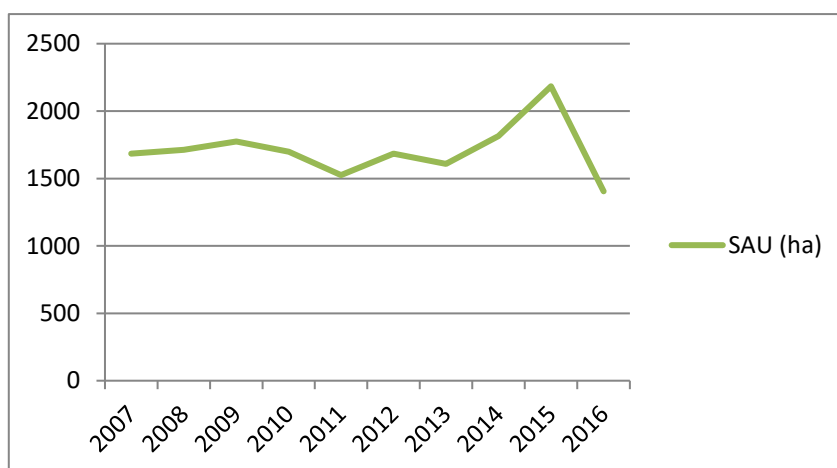


Tableau 4 : Evolution de la Surface Agricole Utile en Ha

Source : Observatoire du territoire Savoie

6.1.2. Exploitations agricoles

En 2017, le territoire compte 10 exploitations agricoles dont **2 groupements pastoraux et une Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA)**.

En 2017, trois de ces structures utilisatrices d'alpage ont leur siège en dehors de communes (2 groupements pastoraux transhumants et 1 GAEC de Haute Tarentaise).

Une exploitation s'est tournée vers **l'agrotourisme** pour diversifier ses activités. Elle propose la vente de produits fermiers et assure une restauration toute l'année. Durant la période estivale elle propose également des visites de la ferme.

Sur la commune, seuls 3 bâtiments sont en place (hors chalets d'alpage). Deux d'entre eux ne sont pas adaptés à une activité à l'année. Ils sont peu équipés (stockage de fourrages), ne fonctionnent qu'en été et accueillent très peu d'animaux.

6.1.3. Pérennité des exploitations

Entre 2000 et 2010, Tignes a perdu 42 % de ses **sièges d'exploitation** (passant de 7 à 4). Ce sont de petites exploitations qui ont disparues.

L'âge moyen des exploitants de Tignes est 51 ans. Ce qui est comparable à l'âge moyen observé au niveau départemental qui est de 50 ans.

La retraite agricole est fixée à 62 ans, mais les difficultés rencontrées pour trouver un repreneur contraignent les agriculteurs à anticiper la transmission d'exploitation dès l'âge de 55 ans. En outre, l'un des agriculteurs de Tignes est déjà retraité et n'a pas de repreneur identifié.

En 2017, 2 exploitations sur 3 se trouvent sans successeur connu à l'horizon des 15 ans.

La majorité des bâtiments agricoles, vétustes et mal équipés, ne sont pas reprenables en l'état actuel.

6.1.4. Besoins des exploitations

Ces exploitations demandent à être mise en valeur. La production laitière et fromagère est un des caractères centraux de la Tarantaise. Cependant, ces activités doivent aussi être diversifiées afin d'avoir une mise en valeur de l'ensemble du processus productif et une insertion de ce genre d'activités dans l'économie touristique de la station.

Il est difficile d'attirer de jeunes agriculteurs dans les conditions actuelles du parc agricole de la commune. Les installations sont trop vétustes, demandent d'importants investissements et travaux de mise aux normes technologiques. Des aides peuvent être mises en place pour attirer de jeunes exploitants. De plus, la mise à disposition de logements aidés peut aussi permettre à de nouveaux agriculteurs de venir sur Tignes, puisque qu'aujourd'hui les fermes coûtent trop cher pour s'y loger.

6.2. Productions et activités agricoles

6.2.1. Les AOC - AOP - IGP

La commune de Tignes se trouve dans la **zone d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) pour le Beaufort** et la **zone d'Indication Géographique protégée (IGP) pour l'Emmental de Savoie**, l'Emmental français Est-Central, le Gruyère, les pommes et poires de Savoie et enfin pour la Tomme de Savoie.

6.2.2. L'élevage

Tous les systèmes en place possèdent des animaux : 2 exploitations élèvent des vaches laitières, les autres élèvent des moutons.

La dynamique estivale de l'agriculture sur la commune engendre des fluctuations importantes du nombre de bétails à l'année. Effectivement, 82 % du cheptel hiverne en dehors du territoire de la Tarantaise.

Ainsi, en termes d'**Unités Gros Bétail (UGB)**, les animaux représentent 12 UGB en hiver et 888 en été (soit une augmentation de 74 %) répartis de la manière suivante :

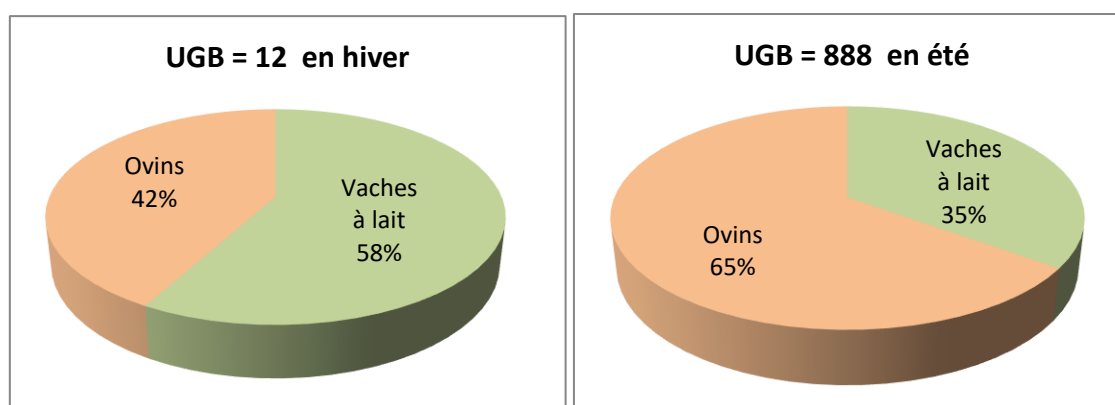


Figure 23 : UGB en hiver et en été sur Tignes

Source : Chambre d'agriculture, 2017

En comparaison, la Tarentaise comprend 70 % de ses exploitations en production bovins lait et 23 % en production ovins-caprins. Tignes présente donc une production particulière sur le territoire, tournée principalement vers l'élevage d'ovins.

Le lait produit sur Tignes est labélisé 100 % Beaufort. L'une des structures élevant des vaches laitières livre sa production à la coopérative de Bourg-Saint-Maurice, alors que la seconde transforme et commercialise elle-même sa production durant la période estivale.

Des petites productions de viande sont également assurées, en lien avec un boucher de Bourg-Saint-Maurice ou en lien avec une coopérative dans le sud.

6.2.3. L'utilisation de la surface agricole

La surface agricole de Tignes est bien valorisée par les **activités saisonnières en estive** mais peu d'activités agricoles sont assurées en dehors des périodes d'estive.

a. Le pastoralisme : unités et zones pastorales

Les surfaces pastorales sont les surfaces présentant toujours une ressource pastorale spontanée herbacée, arbustive et/ou arborée, dont la valorisation est réalisée exclusivement par le pâturage de troupeaux ovins, bovins, caprins ou équins.

Sur Tignes, les surfaces pastorales sont fortement utilisées par des agriculteurs extérieurs à la commune, notamment en été pour le pâturage des troupeaux.

En moyenne à l'année, les cheptels sont présents 3,5 mois en alpages.

La surface en pastoralisme recouvre environ 2 833 ha. Les différentes unités et zones pastorales, au nombre de 24, sont énumérées ci-dessous :

Unités pastorales	Surface indicative en Ha
BELLEVARDE	0,94
CHAUDANNES	69,91
LA COMBE	45
LA DAVIE	804,55
LA MARTIN	1,24
LA SACHE D'EN BAS	69,78
LA SACHE D'EN HAUT	208,25
LA SASSIERE	78,16
LE BEC ROUGE	7,22
LE CHARDONNET	718,7
LE CHARGEUR	38,31
LE FRANCHET	59,91
LE PAQUIS	294,99
LES ALMES	92,13
LES MARAIS	31,25
LES PENTES DU LAVACHET	76,05
TOVIERE	1,29
VAL CLARET	124,08

TOTAL	2 721,76
Autres zones pastorales	Surface indicative en Ha
LE SAUT	6,24
LE VILLARET DES BOISSES	18,05
LE VILLARET DES BREVIERES	10,21
LE VILLARET DU NIAL	43,7
LES BOISSES	17,14
LES BREVIERES	16,02
TOTAL	111,36

Tableau 5 : Surface des unités et autres zones pastorales

Source : Enquête pastorale, 2015

b. Opportunité de création d'une association foncière pastorale (AFP)

c. Les surfaces mécanisables

Les terrains potentiellement mécanisables sont peu nombreux en raison de surfaces présentant des conditions d'exploitation difficiles dues à la pente ou à des surfaces accidentées.

Les terrains présentant de bonnes conditions d'exploitation représentent 28 ha et sont localisés le long de l'Isère, sur les sites suivants :

- Les Brévières ;
- Les Boisses ;
- à l'Ouest du Lac du Chevril et au Nord de Les Combes ;
- entre le Villaret du Nial et Le Franchet.

d. Enjeux associés aux surfaces agricoles

Deux cartographies de l'utilisation des surfaces agricoles en 2017 ont été réalisées par la Chambre d'Agriculture sur Tignes.

Ces cartes, présentées pages suivantes, résultent de la caractérisation des surfaces en fonctions de 2 critères :

- la qualité des terres,
- le tènement (ensemble de parcelles agricoles d'un seul tenant, limité par des éléments infranchissables (infrastructures, urbanisations, éléments naturels, ...)).

3 niveaux d'enjeux sont mis en évidence. Ils sont déterminés de la façon suivante :

Taille \ Qualité	Bonne	Moyenne	Faible
Grands	<i>Enjeux forts</i>	<i>Enjeux moyens</i>	<i>Enjeux moyens</i>
Moyens	<i>Enjeux forts</i>	<i>Enjeux moyens</i>	<i>Enjeux faibles</i>
Petits	<i>Enjeux moyens</i>	<i>Enjeux faibles</i>	<i>Enjeux faibles</i>

Les surfaces d'alpage sont traitées de façon indépendante, sans hiérarchisation.

Plusieurs secteurs représentent un **enjeu agricole fort**, au niveau des Brévières, des Boisses du Nord, du Villaret du Nial et sur le secteur de Le Franchet. Ces secteurs à fort enjeu constituent de grands tènements agricoles fauchés et/ou à bon potentiel agronomique.

D'autres secteurs à **enjeu moyen** constituent des tènements agricoles de tailles variables, possédant un potentiel agronomique de moyen à bon. Ces secteurs sont les plus représentés sur le territoire.

Enfin, quelques tènements peu fonctionnels à **faible enjeu**, enclavés dans l'urbanisation et/ou de petite taille, sont localisés au Sud du village les Brévières, au Nord du village du Villaret du Nial et au Sud de le Franchet.



6.3. Emplois générés par l'agriculture

Le recensement agricole 2010 a comptabilisé la main d'œuvre en nombre d'unité de travail annuel (UTA), soit un indicateur similaire à l'équivalent temps plein. Les données pour la commune de Tignes révèlent que l'agriculture représentait 3 UTA en 2010, contre 5 en 2000 et 6 en 1988. Cependant, le nombre de personnes en exercice (chefs et co-exploitants) était de 4 en 2010, 8 en 2000 et 10 en 1988.

En 2017, d'après la Chambre d'agriculture, les exploitations de Tignes génèrent 4,35 Equivalent Temps Plein (ETP) annuels en comptant le salariat. Il y a donc une augmentation du nombre d'emplois depuis 2010.

Depuis 1988, l'emploi agricole a été divisé par 1,4. L'agriculture est un faible pourvoyeur d'emplois directs. Néanmoins, des emplois indirects sont générés par ce secteur (coopérative, industrie agro-alimentaire...).

6.4. Synthèse et perspectives

Ce qu'il faut retenir

L'activité agricole de la commune est résiduelle en termes de nombre d'exploitations et d'emplois, mais reste déterminante en termes de valorisation de l'espace communal.

Une surface agricole recouvrant 1/3 de la commune, avec une SAU fluctuante et en baisse en 2016.

Dix exploitations dont 3 ayant leur siège sur la commune.

Une exploitation tournée vers l'agrotourisme.

Ce qui est en jeu sur le territoire

**Préserver les alpages et les terres mécanisables,
Préserver les grands tènements agricoles fonctionnels,
Perpétuer le système agro-pastoral en confortant l'utilisation des alpages,**

**Maintenir le potentiel productif des espaces : limiter la consommation du foncier pour l'urbanisation,
Maintenir la fonctionnalité des bâtiments d'exploitation en refusant l'urbanisation nouvelle en proximité immédiate, et donner la possibilité d'en implanter de nouveaux,
Préserver des accès agricoles fonctionnels.**

Encourager de jeunes agriculteurs à venir s'installer dans la commune afin de reconvertir les exploitations existantes.

7. Les dynamiques résidentielles

7.1. Structuration et caractéristiques du parc de logements

Année	Résidence principale occupée par son propriétaire	Résidence principale occupée par un locataire non HLM	Résidence principale HLM louée vide	Résidence principale logée gratuitement	Total
2008	332 (30.6%)	299 (27.6%)	246 (22.7%)	207 (19.1%)	1084
2013	359 (25.6%)	413 (29.5%)	311 (22.2%)	318 (22.7%)	1401

En 2013, la commune comptait 6867 logements (Données INSEE 2013) dont :

- 1401 résidences principales (20.4% du parc de logement)
- 5381 résidences secondaires (78.4% du parc)
- 85 logements vacants (1.3% du parc)

Le nombre de logements vacants se situe à un niveau très faible et stable. Il est communément admis qu'un taux de vacance compris entre 5 et 7% contribue à la fluidité du parcours résidentiel et à l'entretien du parc de logements. Un taux situé en dessous de 5% est signe d'une certaine tension sur le marché pouvant générer des difficultés dans la rotation du parc.

L'occupation des résidences principales est majoritairement locataire. La part de propriétaire occupant leur logement à titre principal n'est que de 25.6% (59% en Savoie)

La part de locataires est de 51.7% dont 22.2% sont logés en HLM (35.5% en Savoie dont 14.5% de logements en HLM) et 22.7% des personnes sont logés gratuitement (3.2% en Savoie).

La part de locataire est donc bien supérieure à la tendance départementale et la part de logements HLM est considérable pour une commune de cette taille. Le nombre important de personnes louant un logement HLM et étant logé gratuitement s'explique par un contraste entre un grand nombre d'habitants en CDD ou saisonniers et un contexte immobilier tendu.

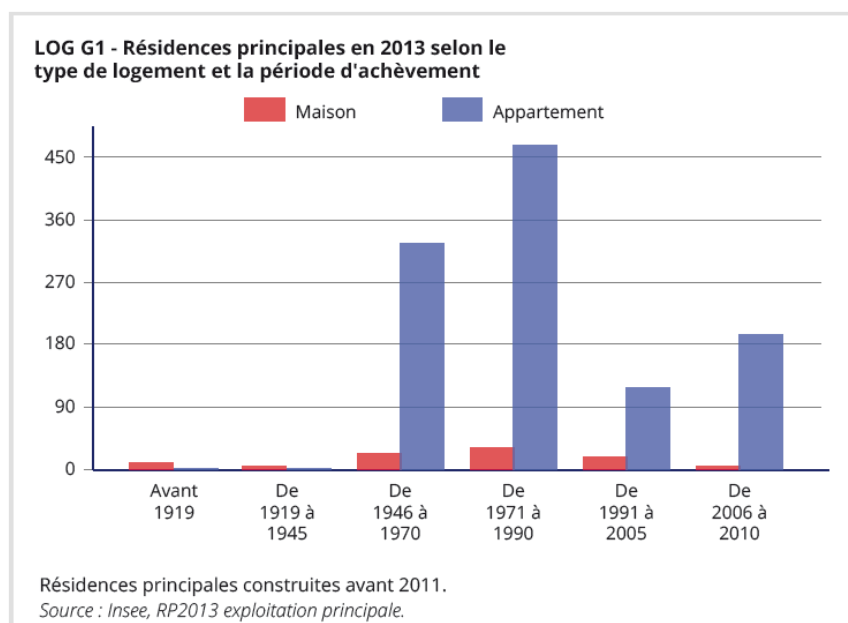
Le parc de logement est très récent, les logements datant d'avant 1948 représentent seulement 1.2% du parc total (Savoie 22.4% -Données Filocom 2013) un taux très inférieur à la moyenne départementale.

Les résidences secondaires ont été construites à partir de matériaux très hétérogènes et peu entretenus. Des gains énergétiques sont possibles grâce à des rénovations. C'est un point important pour la commune qui a mis en place des mesures pour améliorer l'état de son parc de logement :

- Un service partenariat – propriétaires qui donne des avantages aux propriétaires d'hébergements classés et mis sur le marché
- Une aide à la rénovation des appartements en échange d'une garantie de qualité (classement) et de la mise sur le marché
- La démarche Coach-Copro en partenariat avec Atout France et l'APTV permet d'accompagner les copropriétés pour faciliter les opérations de rénovation (un programme engagé à Tignes : le Palafour)

Le parc de logement de la commune est composé à 91% de logements collectifs, un taux élevé qui s'explique par la vocation touristique de la commune. 1181 (84.3%) logements principaux sont des appartements et 92 (6.6%) des maisons. En outre, les appartements sont relativement petits, en moyenne 2.3 pièces, ce qui induit que la taille des ménages est peu importante. En effet, en 2012

la taille des ménages était de 1.9 personnes en moyenne.



7.2. Evolution du parc et dynamiques de construction

Entre 2007 et 2012, le parc de logements a augmenté de 299 logements. Sur cette période, le nombre de résidence principale a augmenté de 22.5% et celui des résidences secondaires a baissé de 0.2%. Cette quasi-stagnation du nombre de résidences secondaire intervient après une forte augmentation de 11% ayant eu lieu pendant la période 1999 à 2007. On remarque donc un changement de paradigme dans la gestion du logement à Tignes avec un accent mis sur la construction de résidences principales afin de palier la demande due à la croissance démographique.

De 2004 à 2008, la commune a connu un volume de construction important de 567 logements commencés sur cette période. 554 de ces logements sont collectifs pour 13 individuels (98% de locatifs commencés).

De 2009 à 2013 le volume de logements commencés est de 405 logements. Le nombre de logements collectifs est de 389 logements pour 16 logements individuels (96% de locatifs commencés).

7.3. Le marché de l'immobilier

Pour rappel, le marché foncier a connu une forte dynamique entre 2002 et 2007, période durant laquelle le nombre de ventes était en constante augmentation. La crise immobilière a engendré une forte diminution entre 2008 et 2014 malgré une légère reprise en 2010. Depuis 2015, les intentions de ventes sont de nouveau en forte croissance.

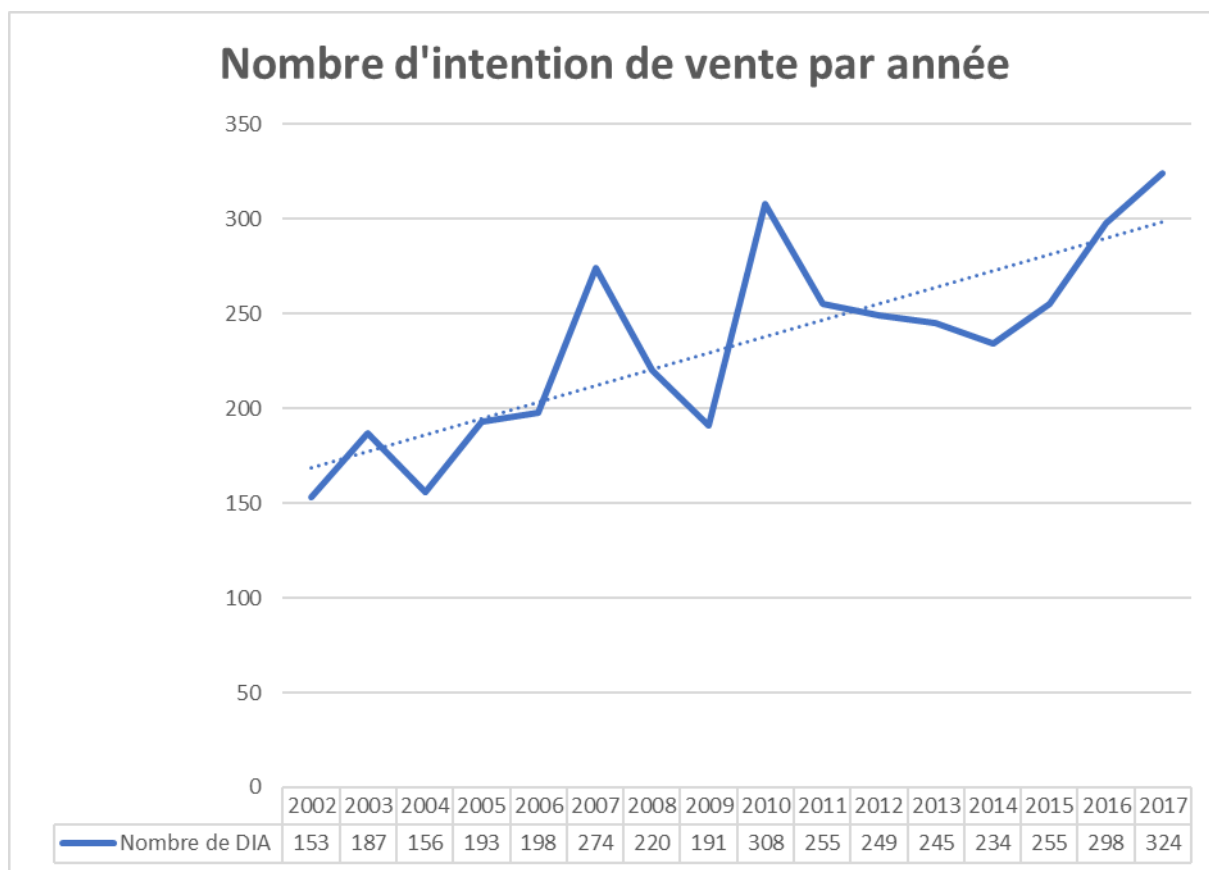


Figure 24 : Evolution de nombre d'intention de vente à Tignes entre 2002 et 2017

Source : commune

Pour l'année 2017, le prix moyen d'une vente (appartement et résidence de tourisme) s'élève à 4 613 €/m² et 4 579 €/m² hors résidences de tourisme (RT). La valeur a connu une augmentation de 9 % par rapport à 2012 et de 92 % depuis 15 ans.

Trente ventes ont concerné des résidences de tourisme (aux Brévières, aux Boisses, aux Almes et au Val Claret) pour un prix de vente moyen de 4 864 €/m², chiffre en diminution de 25 % par rapport à 2013 et en diminution de 1 % par rapport à l'année dernière.

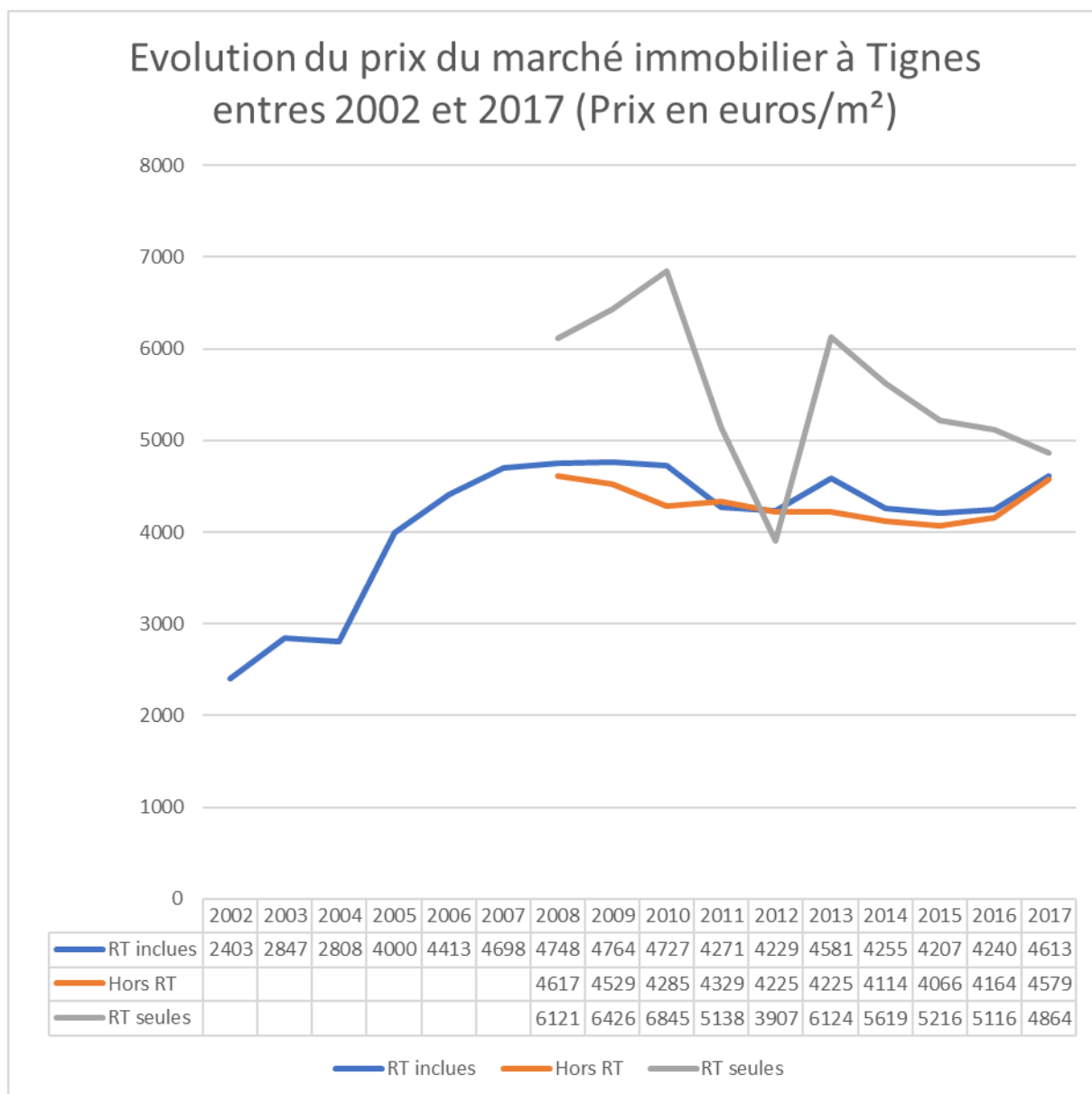


Figure 25 : Evolution du prix du marché immobilier à Tignes entre 2002 et 2017

Source : commune

Le tableau ci-dessous indique les prix moyens pour chaque quartier de la commune entre 2013 et 2017. Ces prix sont calculés à partir des déclarations d'intentions de vente des studios, appartements et chambres. Ils ne prennent pas en compte les ventes de garages, terrains nus, les résidences de tourisms, les hôtels et les chalets.

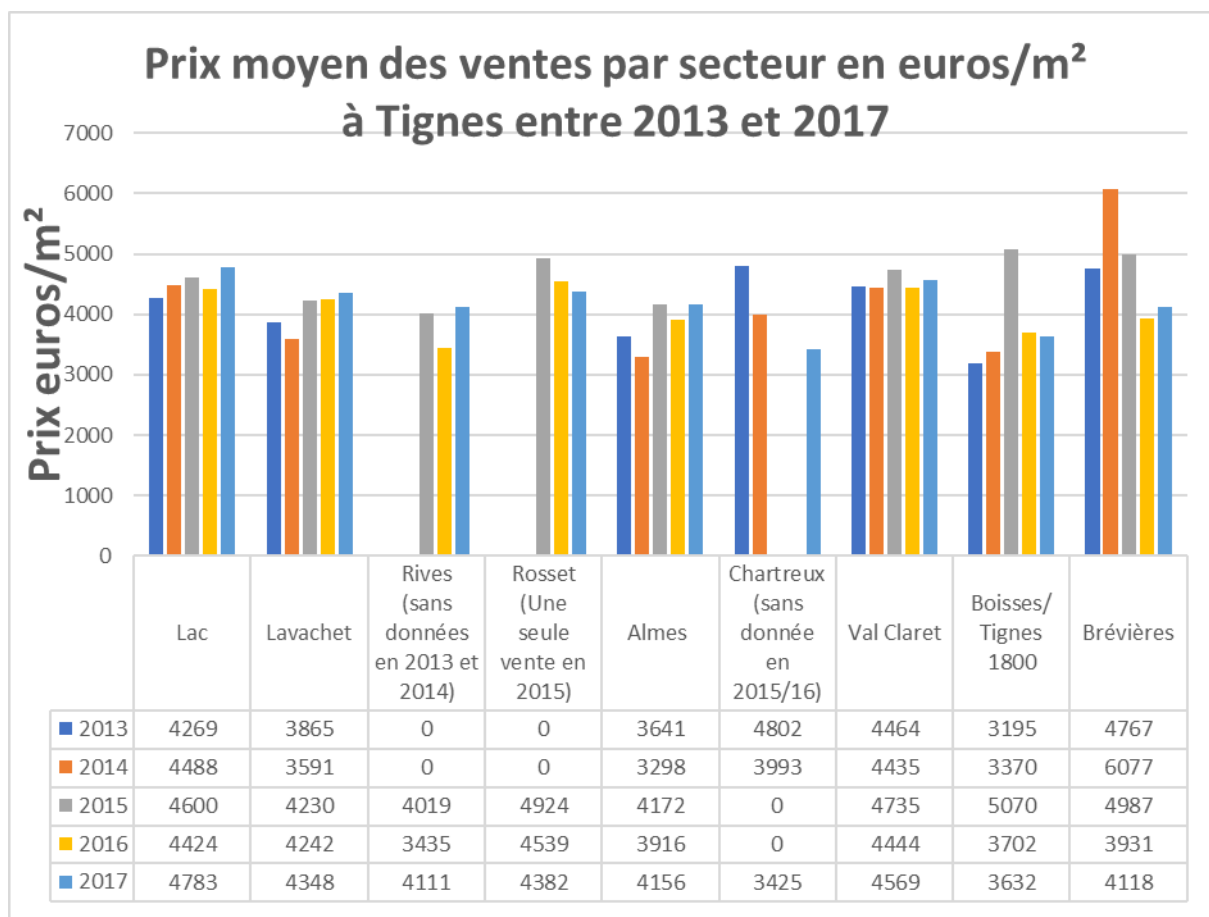


Figure 26 : Prix moyen de l'immobilier par secteur à Tignes entre 2013 et 2017

Source : commune

7.4. Le marché de l'accession à la propriété

Année	Résidence principale occupée par son propriétaire	Résidence principale occupée par un locataire	Résidence principale logé gratuitement	Total	Résidence secondaire ou logement occasionnel	Total logements
2008	332 (30.6%)	545 (50.3%)	207 (19.1%)	1084	5474	6578
2013	359 (25.6%)	724 (51.7%)	318 (22.7%)	1401	5381	6867

La part de propriétaires est en baisse sur Tignes. En 2008, 30.6% étaient propriétaires du logement qu'ils occupaient alors qu'en 2013, ils ne représentent que 25.6% du parc de résidences principales.

Le nombre de résidences secondaires est lui aussi en baisse alors que le nombre total de logement a augmenté et le taux de vacance a peu évolué. Ce qui démontre une accession à la propriété difficile à Tignes. Le nombre d'habitant à l'année sont, comme on l'a vu, peu nombreux à être propriétaire de leur logement, la majorité sont locataires (51.7%) ou logés gratuitement (22.7%) et ces chiffres tendent à augmenter.

En cause, un prix de l'immobilier qui n'est pas en lien avec la situation économique et social d'une majorité des habitants de Tignes. Le prix moyen d'une vente est de 4213€/m² hors résidence de tourisme. La valeur a connu une diminution de près de 9.15% par rapport à 2009 mais une augmentation de 2.34% par rapport à 2012 et de 80% depuis 11 ans.

De plus, les ménages présents à Tignes sont composés majoritairement d'une ou de deux personnes (1.9 personnes en moyenne en 2012) et ne restent pas. C'est une tendance générale où les ménages avec enfants ne restent pas forcément sur la commune. La part majoritaire d'années d'ancienneté d'installation dans un logement est de – de 2 ans (32.6%) et de 2 à 4 ans (27.5%).

7.5. Le logement des saisonniers

Le logement des saisonniers est une dynamique à largement prendre en compte. La capacité d'accueil de la station étant de 26 242 lits (chiffres de la mairie de Tignes 2017) et compte tenu du nombre de saisonniers qui y travaillent, plus de 1700 personnes (locaux et extérieur, chiffres PACT Savoie 2014), l'accueil de ces derniers est primordial. Au total il y a 1506 lits destinés aux saisonniers comptabilisés sur la commune (chiffre Mairie 2017).

Une étude menée par le PACT Savoie en 2014 sur les besoins de logements des saisonniers en station estime les besoins à environ 1000 lits. L'étude recense 1741 saisonniers dont 1153 non locaux pour un nombre de 978 à loger. Il est difficile de chiffrer la demande de logement des saisonniers, puisqu'un certain nombre de sociétés logent leurs salariés dans leurs locaux et beaucoup trouvent à se loger dans le système locatif privé de la station.

Une image de cette demande peut nous être confiée par le CCAS qui gère le parc conventionné. Celui-ci compte 182 logements soit environ 215 lits. Les acteurs socio-professionnels effectuent une demande auprès du CCAS afin de loger leurs salariés, cependant la demande est plus forte que l'offre offerte par le Centre Communal d'Action Sociale. Le logement de ces personnes par le système privé est alors plus compliqué, puisque les propriétaires fonctionnent plutôt à la semaine et qu'en cherchant à se loger à tout prix, les saisonniers peuvent être accueillis dans des conditions médiocres.

7.6. L'offre du parc locatif social

Le parc locatif de la commune de Tignes comprend 259 logements HLM gérés par l'OPAC de Savoie et 117 logements gérés par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Tignes dispose aussi de 27 logements destinés aux agents communaux et supra-communaux. L'ensemble du parc locatif public destiné aux résidents permanents représente 376 logements soit environ 26.8% des résidences principales.

En outre, le CCAS gère aussi 182 logements destinés aux saisonniers.

Si le parc social de la commune est relativement bien présent, Tignes aura à réfléchir sur le développement de l'offre dans un contexte tendu dans lequel il est difficile pour certaines catégories de personnes de se loger, notamment les familles à la recherche de grands logements.

7.7. Synthèse et perspectives

Ce qu'il faut retenir

En 2013, la commune comptait 6867 logements (Données INSEE 2013) dont :

- **1401 résidences principales (20.4% du parc de logement)**
- **5381 résidences secondaires (78.4% du parc)**
- **85 logements vacants (1.3% du parc)**

Un parc récent mais construits de manière hétérogène et demandant à être réhabilité

91% de logements collectifs

51% sont locataires de leur résidence principale

22% sont locataires d'un appartement HLM

Prix moyen : 4225€/m² en 2012 (hors résidence de tourisme)

Une accession à la propriété difficile à Tignes. Des prix et des types de logements pas forcément adaptés à la situation socio-économique de la population de Tignes. Un fort turn-over des ménages.

Une demande en logements saisonniers

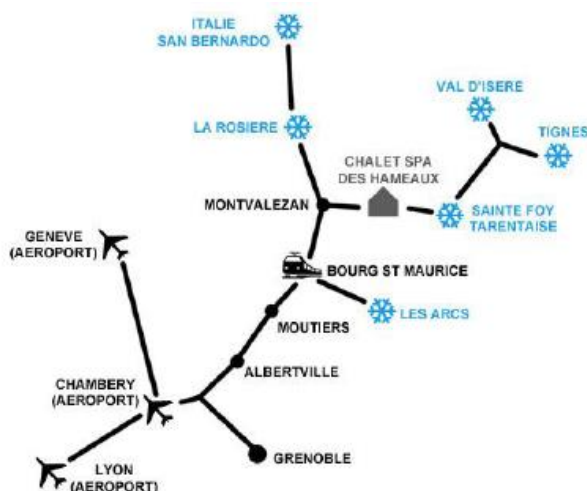
Ce qui est en jeu sur le territoire

Proposer un parc de logement plus adapté à une population voulant s'installer durablement

Encourager la construction par les entreprises de logements pour leurs salariés

8. L'offre de déplacement et analyse de la mobilité

Sources : dossier UTN SKI LINE, 2016 ; Mairie de Tignes



Malgré son relatif enclavement géographique, la commune de Tignes est facilement accessible et bien desservie.

Elle bénéficie de moyens d'accès performants à proximité (Autoroute et gare TGV) développés sur la vallée de la Tarentaise à l'occasion des Jeux Olympiques de 1992.

Elle se situe à proximité de plusieurs autres stations de renommée internationale.

Cependant, l'accès à la station, en période touristique est difficile. Il y a peu de TGV et l'itinéraire depuis Bourg Saint Maurice n'est pas effectif. Le grand nombre de touristes venant en voiture amènent à des embouteillages dans la montée arrivant à la station.

8.1. Les déplacements motorisés

8.1.1. Le réseau viaire

Le réseau routier de Tignes est simple et comporte **deux routes départementales** :

- la D902 depuis Bourg-St-Maurice et rejoignant Val d'Isère ;
- la D87A depuis Le Chevril jusqu'au Val Claret.

L'accès à Tignes par la route est possible :

- Depuis Grenoble en 2h (160 km) : via l'autoroute A41 puis via l'autoroute A430 jusqu'à Albertville, la nationale N90 puis par la départementale D902.
- Depuis Lyon en 3h (230km) : via A43 jusqu'à Chambéry, puis par l'A430 en direction d'Albertville où il faut emprunter la N90 puis la D902.
- Depuis Turin en 2h30 (140 km) : en période estivale via l'A55 puis l'A32 direction Rivoli, par le Col du Mont Cenis, puis par celui de l'Iseran. En période hivernale, les cols ne sont pas accessibles, il faut passer par le tunnel du Fréjus et Albertville.

8.1.2. Le covoiturage

Le covoiturage est un nouveau mode de déplacement qui présente une alternative notamment pour les déplacements domicile-travail. Il existe un vrai potentiel pour ces déplacements dépassant

les 20 km (enjeux économiques et environnementaux) et le covoiturage peut servir d'alternative lorsque les zones d'activités ne sont pas desservies en transports collectifs par exemple.

Cette pratique est encouragée par la commune qui met sur son site internet un service de covoiturage dédié à la mobilité en Savoie, Mobi'Savoie. Il permet de mettre en relation les personnes voulant partager leurs déplacements.

8.2. Les déplacements en transports en commun

L'Association des Maires Tarentaise-Vanoise (APTV) met en place des projets de territoire sur les 43 communes qui y adhèrent. En tant que syndicat mixte, l'APTV a la compétence transport.

Tignes a développé son propre service de **navettes gratuites** pourvu de 23 points d'arrêt de Tignes 1 800 à Tignes Val Claret Grande Motte. Ce service est assuré en continu sur la moitié de l'année de début octobre à début mai par la STGM.

Des **navettes payantes** assurent la connexion entre Tignes et Val d'Isère durant la saison hivernale (4 points d'arrêt).

Différentes compagnies de bus assurent des liaisons entre Tignes et Bourg-St-Maurice ainsi qu'avec les aéroports (Lyon, Genève, Chambéry).

La **gare** la plus proche de Tignes est celle de Bourg-St-Maurice à 30 km. Elle est desservie par de nombreux trains à grande vitesse dont le TGV, l'Eurostar et le Thalys.

8.3. Les déplacements doux

Les déplacements dits doux comprennent la marche à pied et le vélo.

Tignes est pourvue de plusieurs pistes cyclables. Certaines ont été aménagées pour rejoindre les différents points de la commune entre eux : Tignes le Lac – Val Claret, Val Claret Haut – Tignes le Lac, Tignespace – le Lac et encore le tour de la retenue d'eau des Brévières praticable en VTT et à pied.

Il existe également des chemins de randonnée, à but plus touristique ou sportif, qui sillonnent les flancs montagneux.

Des chemins piétons sont également aménagés sur la commune, tels que le tour du Lac de Tignes, qui est réservé à la promenade piétonne et aux cyclistes.

8.4. Le stationnement

L'hiver, le stationnement est réglementé sur l'ensemble de la station de Tignes et les parkings de la station, qui représentent 85% des stationnements, sont obligatoires et payants du mois de novembre au mois de mai.

Des Brévières jusqu'au Val Claret, les stationnements (5 parkings souterrains, 8 aériens et 4 extérieurs) offrent 4 591 places réparties. Il s'agit de 3 883 places payantes en saison hivernale et gratuites en été, pour 708 places gratuites toutes l'année.

■ Boisses-gratuit ■ Brévières-gratuit ■ Lavachet-payant
■ Val Claret-payant ■ Lac-payant

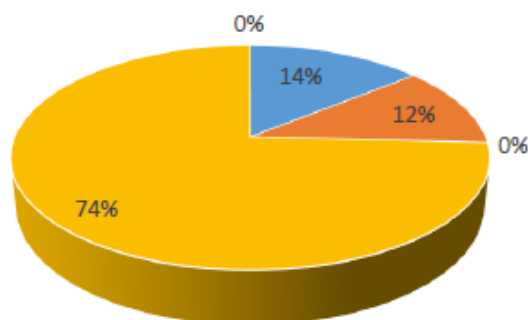


Figure 27 : Répartition géographique des stationnements

Le secteur principal de Val Claret concentre les places disponibles. Les parcs gratuits se concentrent sur les hameaux des Boisses et des Brévières.

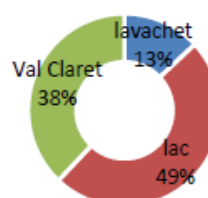
Le secteur de Val Claret dispose à ce jour de 2040 places payantes, dont 940 en souterrain.

Les parkings souterrains sont bien représentés sur la station avec un parc de 2491 places qui se concentrent sur 3 secteurs de la station : le Lac, le Val Claret et le Lavachet.

**Part des parkings
aériens/souterrains**



**Répartition géographique des
parkings souterrains**



Des emplacements « déposes-minutes » sont également présents ponctuellement le long des voies, permettant des arrêts gratuits de 20 minutes.

Annexe du Rapport de Présentation : Diagnostic – Approuvé le 30 septembre 2019

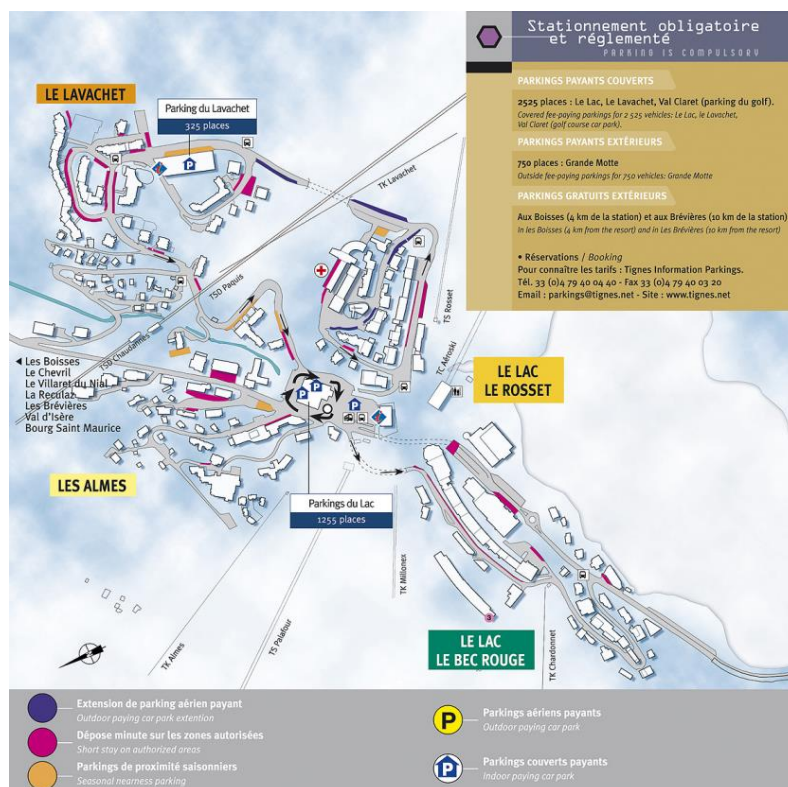


Figure 28 : Parkings réglementés de Tignes-le-Lac

Source : Mairie de Tignes, 2017



Figure 29 : Parkings réglementés de Tignes le Val Claret

Source : Mairie de Tignes, 2017



Figure 30 : Parkings gratuits Tignes 1550 – Les Brévières (gauche) et Tignes 1800 (droite)

Source : Mairie de Tignes, 2017

8.5. Mobilité

En 2013, Tignes dénombre 1 888 actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi. La grande majorité (1 688 individus) travaille sur la commune de résidence, Tignes, et seulement 200 individus se déplacent sur une autre commune pour se rendre à leur travail.

Parmi ces derniers, 128 se déplacent sur la commune voisine, Val-d'Isère, pour travailler.

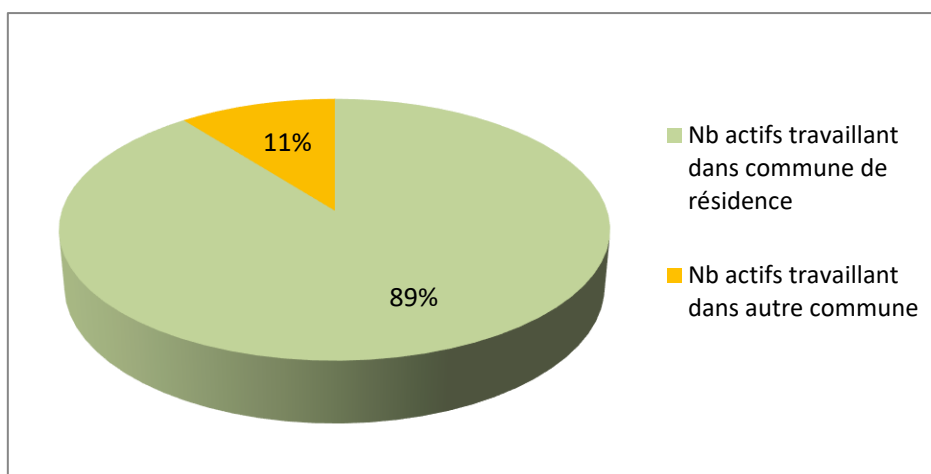


Figure 31 : Déplacements domicile - lieu de travail des actifs sur la commune de Tignes

Source : INSEE, 2013

La marche à pied est très utilisée pour les déplacements sur la commune. En 2013, l'INSEE a recensé les types de déplacement domicile – travail auprès de la population active, près de 42 % de celle-ci utilise la marche à pied pour ses déplacements quotidiens.

En 2016, le pourcentage des ménages disposant d'une voiture est de 82 % et de 23 % pour les ménages disposant de deux voitures. En comparaison, les moyennes départementales sont respectivement de 88 et 39 %.

8.6. Synthèse et perspectives

Ce qu'il faut retenir

Malgré son enclavement, Tignes présente plusieurs accès majeurs. Il existe des liaisons avec les aéroports et avec la gare de Bourg-St-Maurice. Cependant, le manque d'une liaison directe en transports en commun (Train + bus synchronisés) n'amène pas les touristes à délaisser leur voiture. En saison, les arrivées et départs des touristes entraînent un grand nombre d'embouteillages.

Des réseaux des navettes de la STGM sont assurés pour gérer le flux de touristes durant la saison hivernale, certaines navettes sont gratuites, permettant ainsi une circulation à tous.

L'offre en stationnement est importante et bien répartie sur l'ensemble des secteurs touristiques. Mais les places de stationnement arrivent à saturation lors des pics d'affluence hivernaux.

Des liaisons douces sont en place sur la commune.

La grande majorité des actifs ayant un emploi travaillent sur la commune (89 %).

La population active utilise majoritairement la marche à pied pour les déplacements domicile - travail.

Ce qui est en jeu sur le territoire

Améliorer l'équilibre du partage de la voirie entre transports doux et motorisés.

Continuer à faciliter les déplacements tant en hiver (accès aux stations) qu'en été (mobilité au sein de l'espace touristique).

Proposer un véritable réseau de transport en commun répondant aux besoins de la population à l'année, sur l'ensemble de la commune.

Gérer les flux de déplacements saisonniers.

9. Les équipements et services

9.1. Niveau d'équipements

La commune de Tignes dénombre 315 équipements (tout confondu) en 2015, soit un taux d'équipements de 120,1 pour 1000 habitants.

Ce taux est relativement élevé et supérieur à celui de la CC Haute-Tarentaise (104,5 pour 1000 habitants).

Figure 32 : Taux et nombre d'équipements et services sur la CC Haute-Tarentaise

Source : INSEE, Geoclip3

La répartition des équipements et services est très hétérogène sur la commune.

Plus des ¾ se trouvent sur les secteurs du Val Claret et du Lac, qui correspondent respectivement à la station de ski et à la base d'activités sportives (base nautique). Ces secteurs sont ainsi des pôles d'activités majeurs de la commune, du fait de leur attractivité touristique.

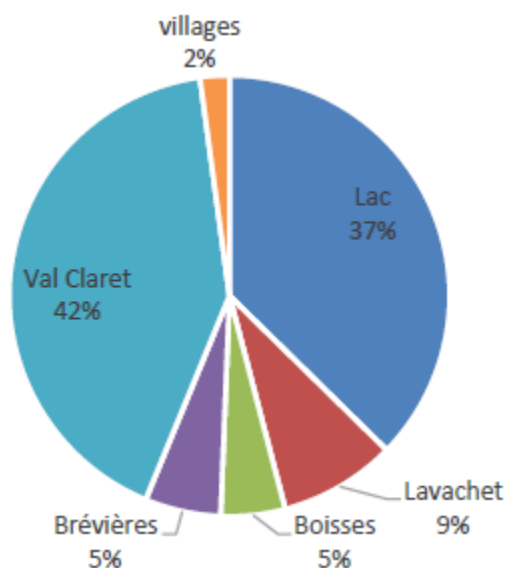
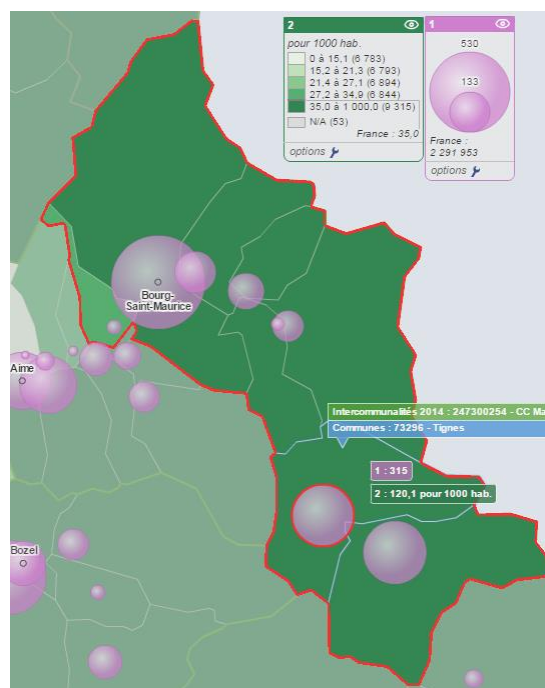


Figure 33 : Répartition des services et équipements sur la commune

Source : Dossier Ski-Line, 2016

9.2. Les domaines d'équipements

9.2.1. Les équipements de santé

Les équipements et services de santé sont relativement nombreux sur la commune (9,5 pour 1000 habitants, soit 25 équipements et services), néanmoins ce taux est inférieur à celui de la CC qui est de 11,4 pour 1000 habitants.

La commune regroupe un taux élevé d'équipements liés à la santé de proximité.

On dénombre ainsi en 2015 : 2 pharmacies, 3 médecins, 3 chirurgiens-dentistes, et 16 masseurs kinésithérapeutes. Ce nombre important de masseurs kinésithérapeutes s'explique notamment par les activités de sport d'hivers et des sports de haut niveau pratiqués sur la commune.

Cependant, certains des praticiens sont en fin de carrière et nombreux de ces cabinets sont fermés hors-saison.

Un projet de centre médical est porté par le conseil médical actuellement.

Un service d'ambulance est également implanté sur Tignes.

Le centre hospitalier le plus proche est localisé sur Bourg-St-Maurice, qui regroupe un grand nombre d'équipements et services de santé (16,4 pour 1000 habitants, soit 118 équipements et services).

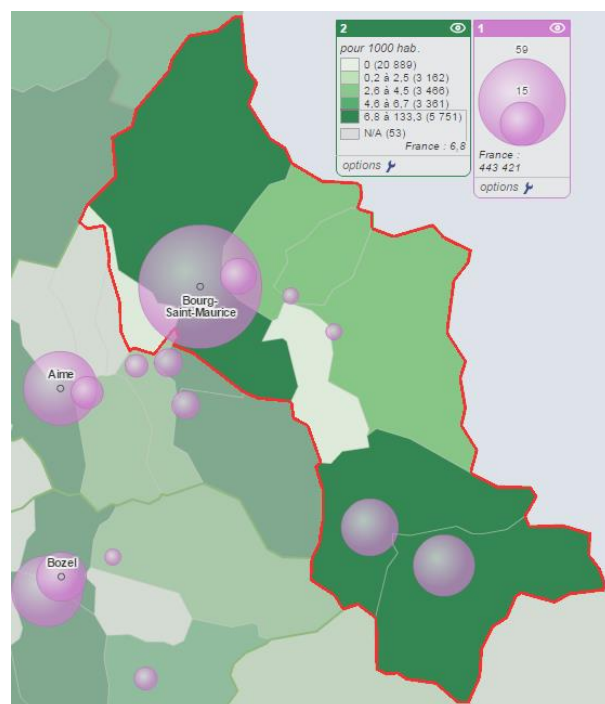


Figure 34 : Taux et nombre d'équipements et services de santé sur la CC Haute-Tarentaise

Source : INSEE, Geoclip3

9.2.2. Les équipements scolaires et pour la petite enfance

La commune dispose **d'une crèche, d'une école maternelle, d'une école primaire et d'un centre de formation.**

L'école maternelle Michel Barrault accueille environ 60 enfants.

L'école primaire Michel Barrault comporte 5 classes permanentes à double niveaux et une classe saisonnière pour l'année scolaire 2016-2017, représentant un total de **139 élèves** :

- 2 classes de CP - CE1 : 23 élèves chacune ;
- Classe de CE1 – CE2 : 24 élèves ;
- 2 classes de CM1 – CM2 : 25 et 26 élèves ;
- Classe de CE1 – CE2 – CM1 : 18 élèves.

La **crèche associative « Les Mini Pouces »** a été créée en 2000 pour une capacité de 20 places. Quatre personnes qualifiées de la petite enfance sont présentes à l'année et un renfort en effectif est assuré pour les saisons d'hiver et d'été.

Pour répondre aux différents besoins, la structure est multi-accueil avec un accueil permanent à l'année, un accueil occasionnel régulier (1-2 jours par semaine) et une halte-garderie.

Le service Éducation/Enfance/Jeunesse de la communauté de communes organise, en dehors de la classe et du temps avec les enseignants, les **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**, la **restauration scolaire**, **l'étude surveillée**, **l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** et **une crèche scolaire** le mercredi soir.

Depuis septembre 2014, la mairie de Tignes met en œuvre la réforme des rythmes scolaires via les **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**. Ouvert à tous les enfants scolarisés sur Tignes, ces temps d'activités visent à favoriser l'épanouissement des enfants et le développement de leur curiosité intellectuelle. 3h d'atelier sont répartis en plusieurs séances chaque semaine.

Dans le cadre de sa compétence en faveur de la jeunesse, la Communauté de communes a en charge **l'accueil de loisirs** sur les communes de son territoire. Par convention, elle a confié directement à la commune de Tignes l'organisation du service pour mieux coordonner les moyens au niveau local et offrir un mode de garde adapté aux besoins de la population.

La commune ne dispose pas d'équipement pour l'enseignement secondaire ou universitaire. Les collèges les plus proches étant situés sur les communes de Bozel, Bourg-St-Maurice et Aime.

En revanche, un centre de formation propose des enseignements pour accéder au diplôme d'Etat de ski alpin. Les entraînements se déroulent exclusivement sur le domaine de Tignes : sur le glacier de Grande Motte en automne et en été et au Val Claret durant l'hiver.

9.2.3. Les équipements commerciaux

Tignes présente une activité forte en saison, qui assure le dynamisme économique de la commune. Il y est dénombré 81 commerces, soit un taux de 30,9 pour 1000 habitants, contre 23,4 à l'échelle de la CC.

Deux catégories de commerces se distinguent sur Tignes :

- 18,5 % de commerces de proximité (15 dont 10 boulangeries)
- 81,5 % de commerces de classe intermédiaire (66 dont 1 supermarché et 39 magasins de sports et de loisirs).

Un grand nombre de commerces sont présents sur une des communes voisines, Bourg-St-Maurice, qui compte 5 grandes surfaces.

9.2.4. Les services aux particuliers

La commune de Tignes présente 144 équipements de services aux particuliers en 2015, soit un taux d'équipements de 54,9 pour 1000 habitants. Ce taux est relativement élevé et supérieur à celui de la CC Haute-Tarentaise (49,8).

L'offre de restauration est particulièrement forte sur le territoire, elle représente plus de la moitié (56 %) des équipements de services aux particuliers. On dénombre plus de 30 restaurants pour 1000 habitants, contre 19 à l'échelle intercommunale. Cette offre répond à la fréquentation touristique importante de la commune.

9.2.5. Les équipements sportifs

Le nombre d'équipements sportifs est relativement élevé sur la commune. Effectivement, en 2015 le taux d'équipements est de 7,24 pour 1 000 habitants, contre 5,96 à l'échelle de la CC et 3,15 au niveau départemental.

Les installations sportives présentes sur la commune sont les suivantes :

- la **station de ski** de Tignes ;
- le **stade** Eric Cantona : terrain en pelouse naturelle homologuée ;
- le **stade** Fabien Galthié : terrain synthétique ;
- **2 aires de sports collectifs** équipées de buts de handball ;
- le **complexe sportif** couvert Tignespace composé :
 - d'une salle multisport avec un mur d'escalade et 2 terrains polyvalents (permettant de pratiquer le volley, tennis, handball, football, roller ou basket),
 - de 2 salles pour le squash ;
- un **espace aquatique et de bien-être** « le Lagon » équipé d'un espace natation avec un bassin sportif de 25 mètres de long, un espace balnéo, de salles de fitness et de musculation.

9.2.6. Les équipements culturels et de loisirs

La commune de Tignes dispose des équipements suivants :

- une **bibliothèque** dans les locaux de l'Espace Saisonniers ;
- un **cinéma** comportant 2 salles ;
- un **espace multimédia** dans les locaux de la Maison de Tignes le Lac proposant une connexion gratuite au réseau Wifi, des bornes Playstation 4, ainsi que des soirées de jeux en réseau en saison ;
- l'**espace aquatique et de bien-être** « le Lagon » composé d'une piscine (bassin ludique + bassin sportif + pataugeoire), d'un espace bien-être (saunas, hammams, jaccuzzis, douches), de salles de fitness et de musculation ;
- un **golf** du Lac de Tignes ;
- un **centre équestre** ;
- un **espace de roller-skate-vélo bicross ou freestyle** ;
- un **plateau de jeux extérieurs**.

9.3. La couverture numérique

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Haute-Savoie a été adopté le 27 avril 2012 par le Conseil Général, qui en est le porteur.

Le SDTAN recense les infrastructures et réseaux numériques, publics et privés, existants sur le territoire (à minima le département). Il présente également une stratégie de développement des réseaux très haut débit en fibre optique afin d'assurer la couverture numérique du territoire.

Le SDTAN a identifié sur le territoire des Zones Numériques Prioritaires (ZNP) regroupant des foyers ou des acteurs économiques avec la plus importante consommation et le potentiel le plus élevé en matière de service de communication électronique.

Tignes est en Zone Numérique Prioritaire (ZNP), elle fait partie des 35 % de communes de la Savoie identifiées en ZNP.

Tignes répond aux deux critères pris en compte, à savoir, les besoins et demandes, d'une part des acteurs économiques et d'autre part du grand public.

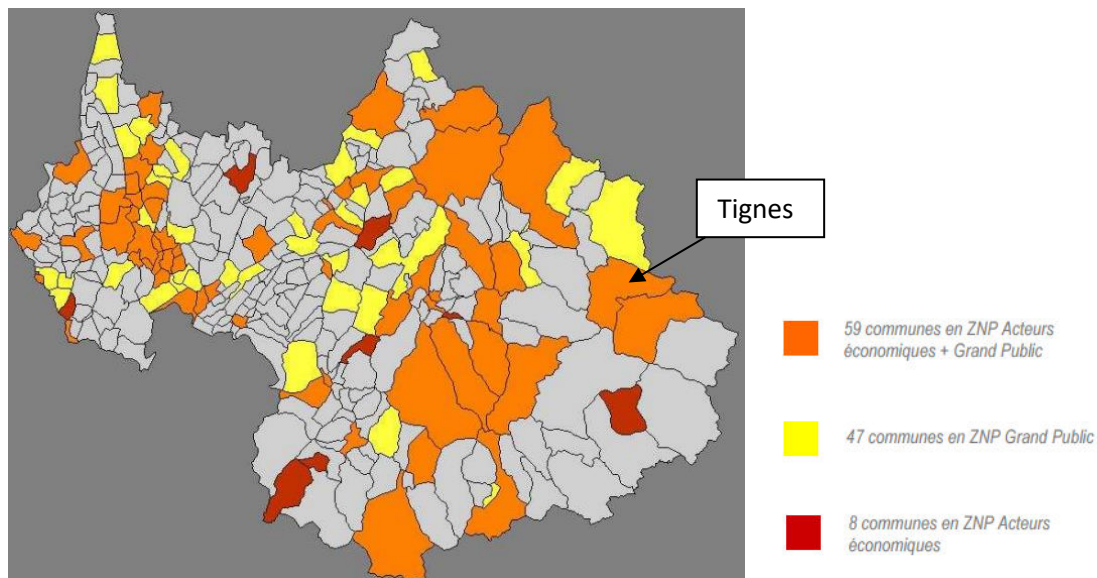


Figure 35 : Le Zonage Numérique Prioritaire en Savoie

Source : SDTAN Savoie, avril 2012

L'ensemble du territoire est desservi, mais la qualité de débit reste faible dans certains lieux où les habitations sont isolées (de moins 3 Mbit/s à 8 Mbit/s). D'autres secteurs tels que le Val Claret, le Lavachet ou les Brévières bénéficient d'un débit allant de 8 à 30 Mbits/s. Seuls les secteurs les Boisses et Tignes le Lac sont desservis par une ADSL avec un débit conséquent (de 30 à 100 Mbit/s).

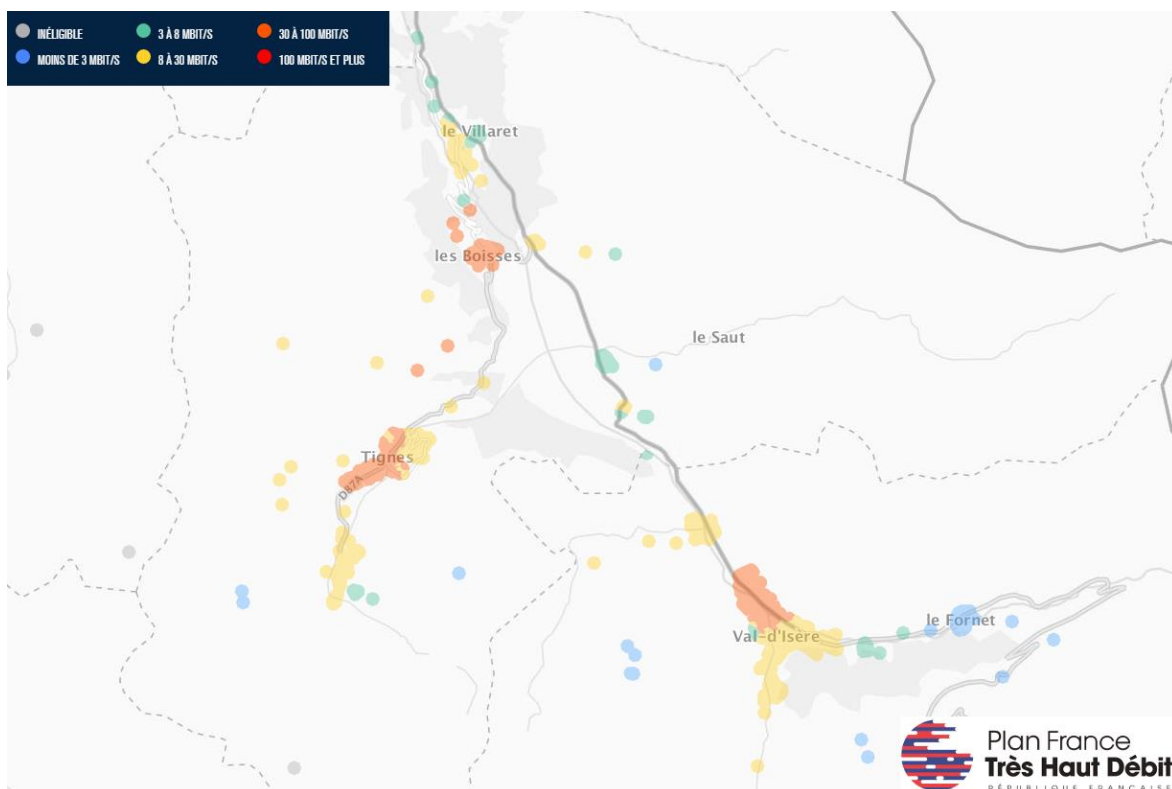


Figure 36 : Le débit internet sur Tignes

Source : *Observatoire.francethd.fr*, 2017

Du fait de son attraction touristique importante, la commune a mis en place plusieurs accès Wifi dans les lieux publics pour répondre aux nouvelles demandes des usagers. Cet accès libre permet de se connecter au réseau internet très haut débit « Tignes neospot » de 9h à 20h tous les jours. En dehors de ces horaires, un accès de 15 minutes gratuites est assuré. Au-delà, un tarif préférentiel est proposé pour se connecter au web.

Les **lieux d'accès au réseau wifi de Tignes** sont les suivants :

- Mairie de Tignes, l'espace saisonnier, le parking du Lavachet, Maison du Lac, Tignespace, Lagon, le départ télécabine Tovièrè ;
- Maison du Val Claret, à l'arrivée et au départ du funiculaire du Val Claret ;
- Maison de Tignes 1800 ;
- Maison des Brévières.



9.4. Synthèse et perspectives

Ce qu'il faut retenir

Une commune bien fournie en équipements et services.

Les activités saisonnières sportives et de loisirs, prépondérantes sur la commune, influençant l'offre en équipements et services :

- Nombre de masseurs-kinésithérapeutes important,
- Nombre important de magasins spécialisés dans le sport et les loisirs,
- Offre forte en restaurants,
- Nombreuses possibilités de pratiquer des activités de plein air ou d'intérieur en été comme en hiver.

Ce qui est en jeu sur le territoire

Maintenir le niveau d'équipements et de services proposés pour maintenir un cadre de vie et un dynamisme économique.

Développer ces services à l'année pour les résidents.

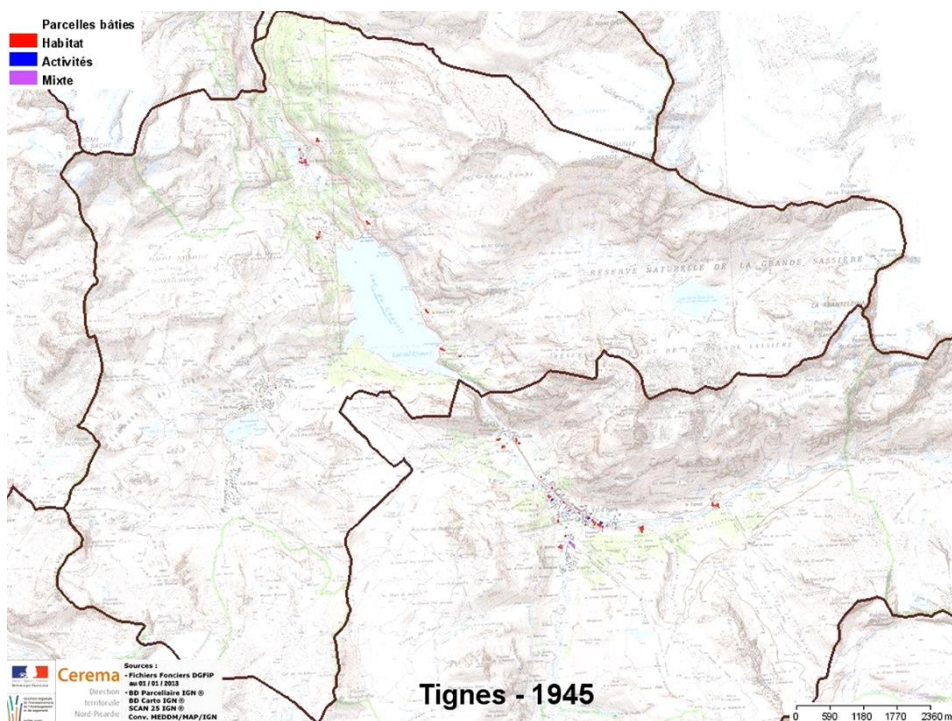
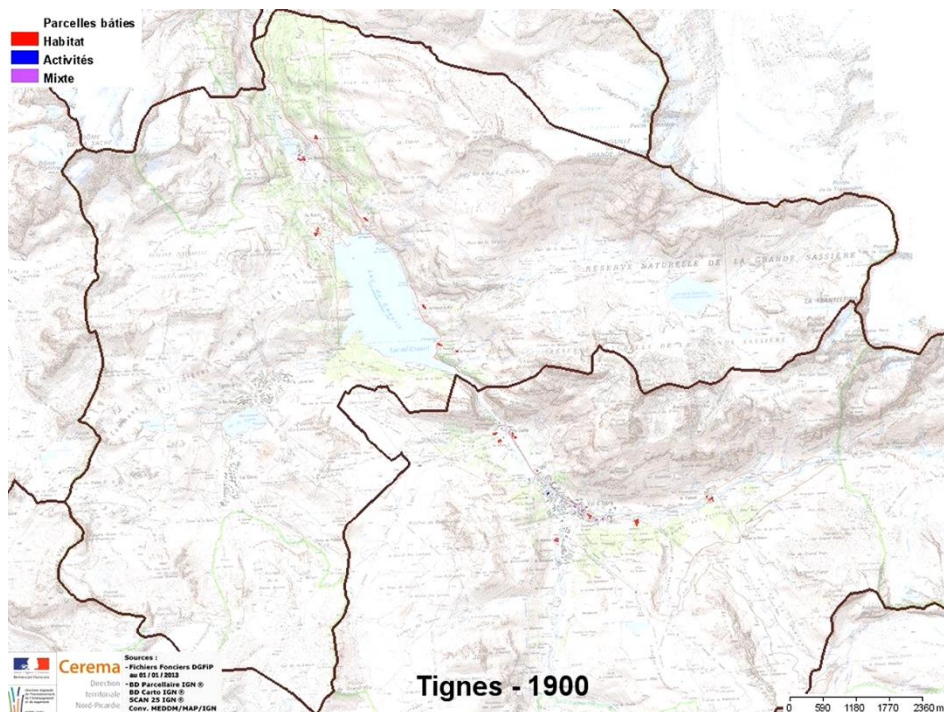
Pérenniser les groupes scolaires au niveau des classes et maintenir le niveau des effectifs scolarisés.

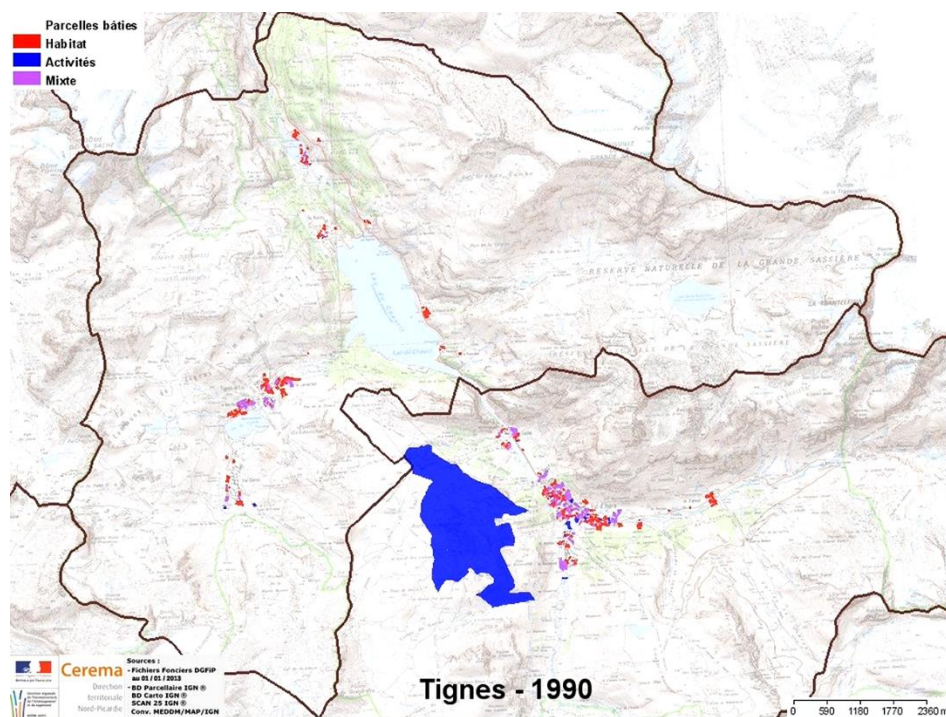
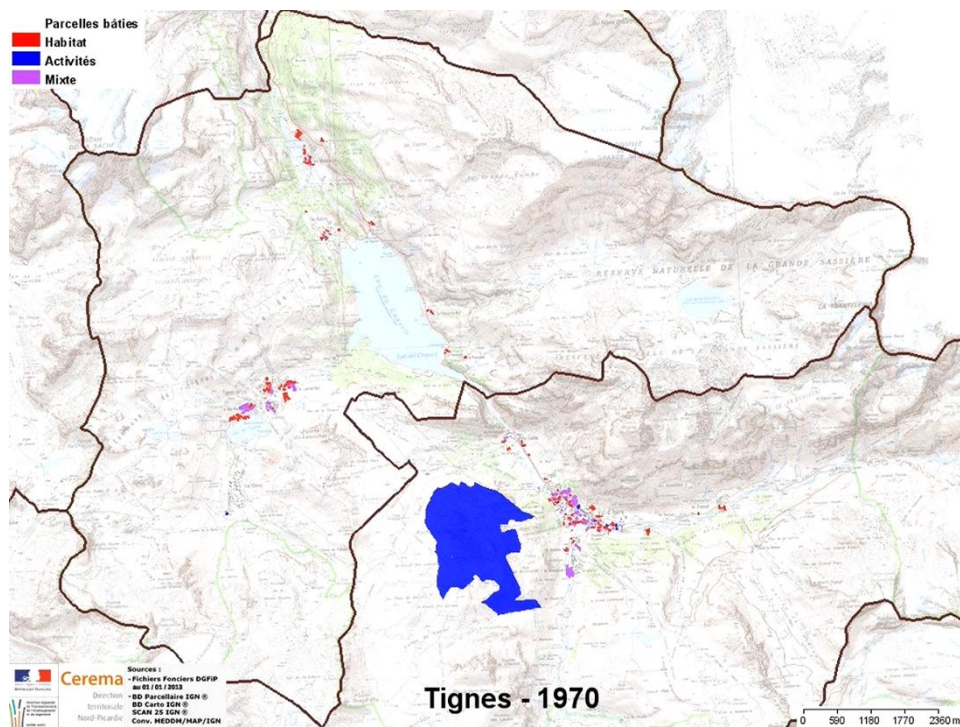
Mise en place d'infrastructures adaptées à l'aménagement numérique pour l'urbanisation de nouveaux secteurs.

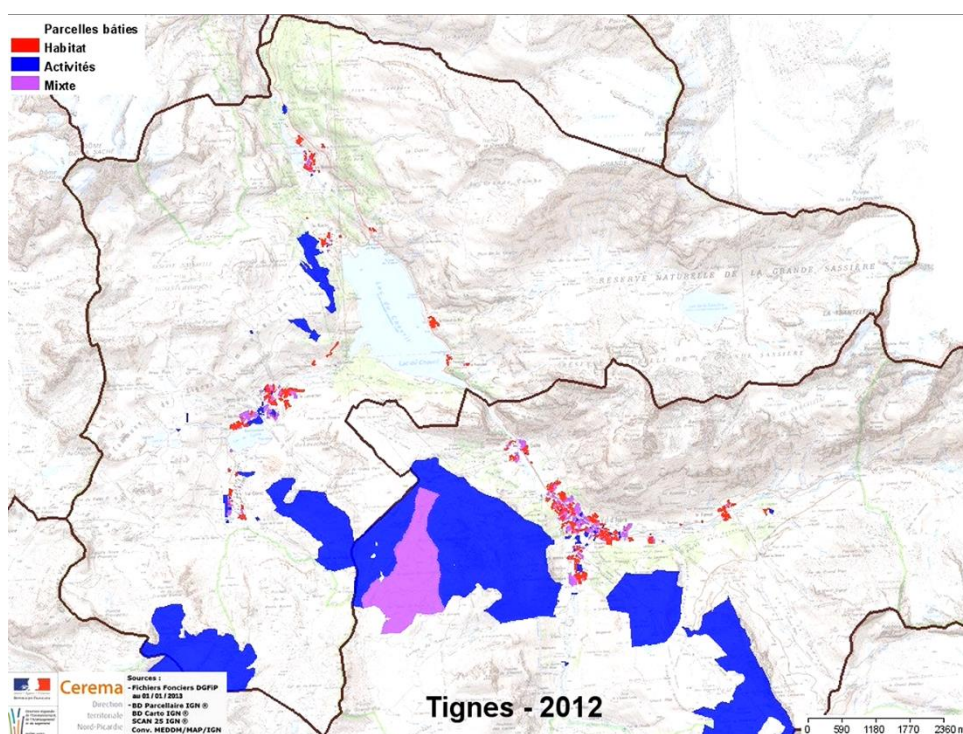
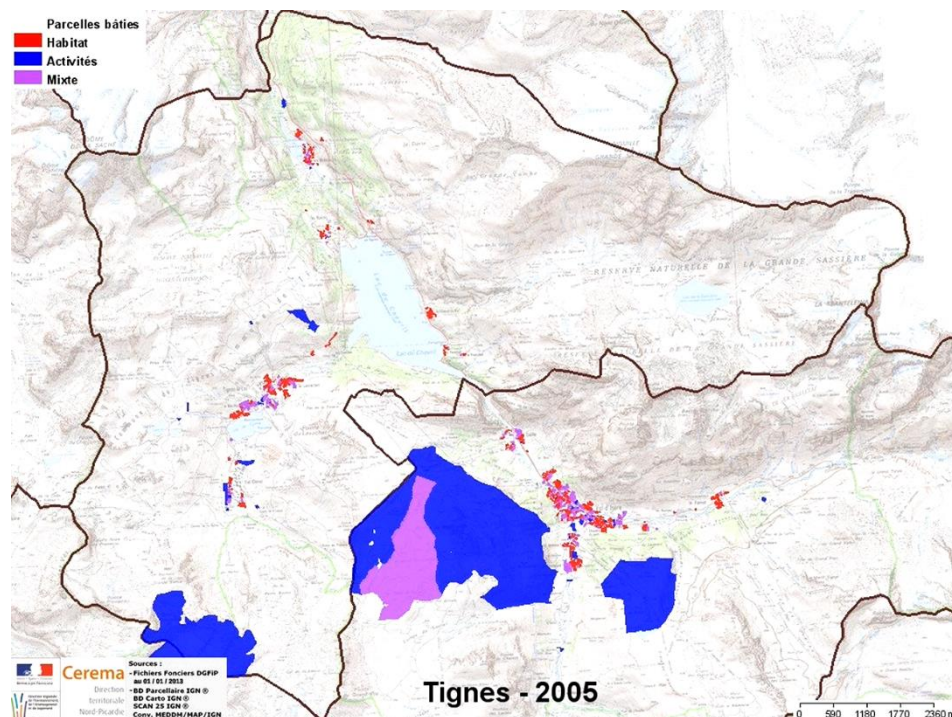
Développer l'accès au haut débit.

10. Occupation du sol et consommation foncière

10.1. Evolution de la tâche urbaine







Entre 1990 et 2012, l'élargissement des secteurs aménagés liés à de l'activité sont dû notamment à :

- L'aménagement de pistes et d'infrastructures sur le glacier de la Grande Motte, qui devient alors source de valeur ajoutée pour la station qui est en mesure de proposer du ski toute l'année ;

- L'aménagement du domaine skiable et de remontées mécaniques sur le secteur du Vallon du Paquis, de la pointe de Fresse, permettant la connexion du domaine skiable de Tignes et de Val d'Isère ;
- L'aménagement du domaine skiable et de remontées mécaniques dans le secteur de Tignes 1800 ;
- La construction de Tignespace et du Lagon à Tignes Le Lac ;
- L'aménagement du cinéma et d'infrastructures sportives au Val Claret.

En 2013, la population de la commune de Tignes compte 2559 habitants selon l'INSEE, ce qui représente 15.2% de la population de la Communauté de Commune de la Haute Tarentaise. La commune a connu une évolution de sa population de 1.08% entre 1989 et 2001, qui s'est ensuite accélérée entre 2001 et 2013 à 1.24% par an. Soit 3 fois la moyenne des communes touristiques et supérieure à la communauté de commune (1.14%) et la moyenne savoyarde (0.89%).

En 2013, la tache bâtie communale s'étend sur 23.69ha, ce qui représente 13.8% de la tache bâtie de la communauté de commune.

La commune a connu une croissance de sa tache bâtie de 1989 à 2001 de 2.09% par an. Cette croissance s'est accélérée entre 2001 et 2003 à 2.18% par an. Cette valeur est supérieure à celle de la CC (2.11%) et identique à la moyenne savoyarde (2.18%).

La tache urbaine s'étend sur 154.69ha en 2013 et représente 10.8% de la tache urbaine de la CC.

La commune a connu une croissance de sa tache urbaine faible entre 1989 et 2001 avec 1.24% par an mais qui s'est fortement accélérée entre 2001 et 2013 avec 1.77% par an. Valeur supérieure à celle de la CC (1.51%) et à celle de la Savoie (1.39%).

L'étalement urbain est mesuré à l'aide du ratio TCAM tache urbaine sur TCAM population. De 1989 à 2013, la commune connaît un étalement urbain modéré de 1.30. (La valeur est supérieure à 1 : plus la valeur est élevée, plus l'accroissement de la tache urbaine est déconnecté de l'accueil de la population et plus l'étalement urbain est important). Sur cette même période, la CC a un étalement urbain similaire de 1.49, alors qu'il pour en moyenne 3 dans les communes touristiques et 1.65 sur l'ensemble de la Savoie. Bien que la valeur de l'étalement urbain à Tignes soit moins catastrophique que dans d'autres communes, l'espace artificialisé s'est néanmoins largement accru et d'avantage que la population.

Cependant, on remarque que les valeurs de tache urbaine par habitant sont relativement faibles, cela pour Tignes et pour la CC. De 2001 à 2013, la tache urbaine par habitant est passée de 568m² à 605m² pour la commune et 802m² à 856m² pour la CC. La valeur communale est particulièrement faible, elle est très inférieure aux valeurs moyennes de 2001 et 2013 pour les communes touristiques (1274 à 1477m²). Cependant, pour une commune au passé rural comme Tignes, la valeur de la tâche urbaine par habitant est à prendre en considération dans l'évolution future de la ville.

10.2.Synthèse et perspectives

Ce qu'il faut retenir

Forte évolution de la population qui s'est peu répercuter sur l'étalement de la tache urbaine et bâtie de Tignes. Cela est due à l'importance de la part de logement collectifs.

Cependant, présence de foncier libre ou convertible.

Les projets en cours font en sorte de limiter l'étalement urbain

Ce qui est en jeu sur le territoire

Conserver cette tendance de limitation de l'étalement urbain afin de conserver un espace naturel et agricole caractéristique de la haute montagne

Continuer la politique en cours d'harmonisation du tissu urbain afin de pallier aux dents creuses laissées par les aménagements de logements collectifs des années 60/70..

Continuer à encourager les propriétaires et les copropriétés à restaurer leur patrimoine immobilier afin de limiter les déperditions énergétiques et retrouver un bâti plus esthétique.